

Rapport sur la stabilité financière 2019

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Rapport sur la stabilité financière 2019

Table des matières

	Avant-propos	4
1	Résumé	5
2	Environnement macroéconomique	8
2.1	Développements clés	8
2.2	Scénarios	11
3	Evaluation du secteur bancaire suisse	13
3.1	Grandes banques	13
3.2	Banques commerciales axées sur le marché intérieur	21
	Abréviations	33

Avant-propos

La Banque nationale suisse (BNS) présente dans ce rapport son évaluation de la stabilité du secteur bancaire suisse. En vertu de la loi qui la régit, la BNS a notamment pour tâche de contribuer à la stabilité du système financier (art. 5, al. 2, let. e, de la loi sur la Banque nationale, LBN). Un système financier est stable lorsque ses diverses composantes remplissent leurs fonctions et sont en mesure de résister à des chocs graves. Le présent rapport traite des banques domiciliées en Suisse, car les crises financières ont montré que la stabilité financière dépend au premier chef de celle du secteur bancaire.

La BNS suit les développements du secteur bancaire du point de vue du système financier dans son ensemble, mais en s'attachant tout particulièrement aux banques d'importance systémique, du fait qu'elles sont susceptibles d'avoir des répercussions sur tout le système. La BNS n'exerce aucune surveillance bancaire et n'est pas responsable de l'application de la législation dans ce domaine. Ces compétences relèvent de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le présent rapport analyse l'environnement macroéconomique et le secteur bancaire suisse dans des chapitres distincts. Concernant l'environnement macroéconomique (chapitre 2), la BNS suit attentivement les principaux risques économiques et financiers pour le secteur bancaire suisse, en mettant l'accent sur la qualité du crédit, les marchés immobiliers et boursiers, les conditions de financement des banques ainsi que les taux d'intérêt. Pour ce qui est du secteur bancaire suisse, la BNS examine séparément les grandes banques (Credit Suisse et UBS; section 3.1) et les banques commerciales axées sur le marché intérieur (section 3.2). Ces types d'établissements présentent en effet des différences du point de vue tant de leur taille que de leur modèle économique. Les trois banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur, à savoir PostFinance, le groupe Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich (ZKB), sont analysées avec les autres banques axées sur le marché intérieur.

Les statistiques bancaires utilisées dans ce rapport se fondent sur les données que les différentes banques fournissent à la BNS et sur celles qu'elles publient. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Ce document repose sur les informations disponibles au 31 mai 2019.

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est légèrement dégradé au cours des douze derniers mois. Sur fond de ralentissement modéré de la croissance mondiale et d'accentuation des incertitudes politiques en Europe et aux Etats-Unis, la qualité du crédit des entreprises a quelque peu reculé à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, les bourses ont enregistré d'importantes fluctuations.

D'une manière plus générale, la période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques pour la stabilité financière mondiale. Plusieurs pays affichent des signes de surchauffe sur les marchés immobilier et des actions, ainsi qu'un relâchement des conditions d'octroi du crédit. En outre, la dette du secteur non financier est historiquement élevée par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial. Dans un environnement où les actifs tendent à être surévalués, des changements minimes dans la perception peuvent faire surréagir les marchés, comme l'ont montré les récentes fluctuations boursières. De plus, la rentabilité des établissements financiers reste soumise à des pressions, ce qui continue à inciter ces derniers à prendre davantage de risques.

Afin de tenir compte des différentes sources de risque pour le secteur bancaire suisse, la BNS examine un scénario de base et quatre scénarios négatifs pour refléter les développements de l'environnement économique et financier. Le scénario de base décrit l'évolution la plus probable en fonction des informations disponibles actuellement. Il repose sur l'hypothèse d'une poursuite de conditions modérément positives pour le secteur bancaire suisse, tant en Suisse qu'à l'international, et de politiques monétaires généralement accommodantes dans les économies avancées. Les scénarios négatifs sont conçus, quant à eux, en vue de déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible. Selon le premier scénario négatif, la zone euro traverse une longue récession et une période prolongée de taux d'intérêt négatifs, laquelle touche aussi la Suisse. Dans le deuxième scénario, les Etats-Unis plongent dans une profonde récession qui s'étend au reste du monde. Le troisième scénario est celui d'une crise majeure dans les économies émergentes, comparable à celles survenues durant la seconde moitié des années 1990. Enfin, le quatrième scénario analyse l'impact d'un choc de taux d'intérêt à l'échelle mondiale.

GRANDES BANQUES

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, des progrès ont été accomplis dans les deux domaines de la réglementation *too big to fail* révisée (TBTF2), à savoir la résilience, d'une part, et l'assainissement et la liquidation ordonnée, d'autre part. Pour ce qui concerne la résilience, les deux grandes banques suisses – soit le Credit Suisse et UBS – ont légèrement amélioré leur capitalisation dans l'ensemble, alors même que la situation économique et financière s'est quelque peu dégradée. A la fin du premier trimestre 2019, elles étaient sur le point de satisfaire entièrement aux exigences finales en matière de fonds propres de la réglementation TBTF2 à l'échelle de leur groupe¹. L'analyse du potentiel de pertes basée sur les scénarios négatifs pris en compte par la BNS ainsi que les pertes effectivement enregistrées lors de la dernière crise financière montrent que le calibrage actuel des exigences de fonds propres de la réglementation suisse TBTF2 est nécessaire pour assurer une résilience appropriée.

L'appréciation de la résilience des deux grandes banques par le marché n'a pour ainsi dire pas changé en un an. Leurs primes de CDS ont à peu près retrouvé leur niveau d'il y a un an, après avoir subi une augmentation lors du second semestre 2018. Leurs notations intrinsèques, qui reflètent leur solidité financière dans l'hypothèse où aucune aide extérieure n'est apportée, demeure inchangée.

Dans le domaine de l'assainissement et de la liquidation ordonnée, les grandes banques ont continué d'améliorer leur capacité d'absorption des pertes dans la perspective d'une cessation d'activité (*gone concern*). A la fin du premier trimestre 2019, elles satisfaisaient déjà à toutes les exigences finales en matière de fonds propres à l'échelle de leur groupe. Par ailleurs, le Conseil fédéral a mis en consultation une réglementation qui vise à garantir que ces banques présenteront une capacité d'absorption des pertes *gone concern* suffisante au niveau des entités individuelles de leur groupe. La BNS soutient ce projet de réglementation.

Des travaux sont également en cours dans le domaine du financement en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée (*funding in resolution*). Leur objectif est d'assurer la disponibilité d'un volume suffisant de liquidités pendant les préparatifs d'une requalification de dette (*bail-in*) et immédiatement après celle-ci. La FINMA, en sa qualité d'autorité nationale compétente, élabore actuellement des plans de financement en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée, en collaboration avec les banques, la BNS et les autorités

¹ Les exigences finales sont celles qui s'appliqueront après que toutes les dispositions transitoires seront arrivées à échéance.

étrangères concernées. En tenant compte des normes internationales, la FINMA évalue les besoins en liquidités des deux grandes banques dans différents scénarios de crise et les compare aux réserves existantes.

Enfin, les deux banques sont en train de finaliser leurs plans d'urgence suisses. Depuis la crise financière, elles ont accompli des progrès significatifs dans la planification de leur assainissement et de leur liquidation ordonnée. En particulier, elles ont créé des filiales bancaires suisses pour y concentrer leurs fonctions d'importance systémique, ainsi que des sociétés de service distinctes pour améliorer leur indépendance opérationnelle en cas de crise. En 2018, après avoir examiné les plans d'urgence sur la base des critères fixés dans l'ordonnance sur les banques, la FINMA a estimé que les deux banques doivent fournir des efforts supplémentaires pour démontrer qu'en cas de crise, les fonctions d'importance systémique peuvent être maintenues sans interruption. Ces efforts doivent notamment viser à réduire les interdépendances financières vis-à-vis d'autres sociétés du groupe et à pallier les insuffisances de liquidités en cas de crise. Le délai légal pour établir un plan d'urgence crédible et réalisable court jusqu'à fin 2019.

Afin de résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse et libérer ainsi l'Etat de l'obligation implicite de sauver ces établissements, il est nécessaire de mettre en œuvre la totalité des exigences pour répondre aux objectifs de la réglementation TBTF2.

BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Exposition accrue sur le marché hypothécaire; résilience appropriée dans la plupart des établissements

En 2018, les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'augmenter leur exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. La croissance des prêts hypothécaires accordés par ces banques est restée forte. Le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs (risque de capacité financière) est élevé. Mesuré par le ratio entre le montant du prêt et le revenu de l'emprunteur, il a continué de croître. Une part croissante des nouveaux prêts hypothécaires dans le segment des objets résidentiels de rendement finance des objets immobiliers dans des régions présentant un taux de vacance important. De plus, les prêts hypothécaires récemment octroyés dans ce segment semblent particulièrement vulnérables à des chocs, du fait du cumul des risques marqués de capacité financière et de quotité de financement. Dans le même temps, le risque de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances est demeuré élevé. Ces développements se sont produits dans un contexte de déséquilibres persistants sur les marchés hypothécaire et immobilier.

Malgré la pression persistante exercée sur leur rentabilité par la faiblesse des marges d'intérêts, la plupart des banques axées sur le marché intérieur continuent de

présenter une résilience appropriée. Leur ratio de levier et leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques sont nettement supérieurs aux exigences réglementaires. En outre, les résultats des *stress tests* suggèrent que la plupart des banques axées sur le marché intérieur disposent d'un excédent de fonds propres suffisant, par rapport aux exigences minimales réglementaires, pour absorber les pertes susceptibles de découler des scénarios négatifs. Compte tenu de leurs activités, c'est dans le cas d'un choc de taux d'intérêt associé à une chute des prix immobiliers (scénario de choc de taux d'intérêt) que ces banques subiraient les pertes les plus élevées. Dans ce scénario, une augmentation notable des amortissements sur les prêts hypothécaires accordés à des entités domiciliées en Suisse et une baisse du produit net des intérêts entameraient une part importante de l'excédent de fonds propres dont disposent ces banques. La plupart d'entre elles devraient être à même d'absorber ces pertes sans que leur dotation en fonds propres ne tombe en dessous des exigences minimales réglementaires. Toutefois, la dotation en fonds propres de certains établissements, qui représentent ensemble une part de marché importante, pourrait alors se rapprocher du minimum réglementaire, voire passer en dessous.

Les pertes susceptibles de découler de ces conditions défavorables et les incertitudes inhérentes aux résultats des *stress tests* soulignent l'importance de maintenir à l'avenir l'adéquation du niveau de fonds propres au sein du système bancaire dans son ensemble. Avec la prochaine mise en œuvre complète de Bâle III, les exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires, dont l'octroi fait partie de l'activité principale de nombreuses banques en Suisse, présenteront une sensibilité accrue aux risques hypothécaires. Les exigences applicables aux différentes banques pourraient ainsi augmenter ou reculer selon la composition de leurs actifs. Du point de vue de la stabilité financière, il est important de garantir que l'adéquation du niveau de fonds propres sera maintenue au sein du système bancaire dans son ensemble. Les exigences réglementaires et la prudence de nombreux établissements concernant leur dotation en fonds propres jouent un rôle majeur dans le maintien de cet excédent.

Des mesures ciblées sont nécessaires dans le segment des objets résidentiels de rendement

Depuis une décennie, les taux d'intérêt nominaux sont exceptionnellement bas en Suisse. Si la faiblesse des taux a atténué l'impact de la crise financière mondiale et est nécessaire pour stabiliser l'inflation dans l'environnement actuel, elle a aussi favorisé la formation de déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. Ces déséquilibres constituent pour la stabilité financière des risques auxquels il faut répondre par une politique macroprudentielle.

Dans le segment des objets occupés par leur propriétaire, les mesures prises entre 2012 et 2014² ont aidé à contenir la formation de déséquilibres. Dans celui des objets résidentiels de rendement, par contre, les risques ont continué de s'accroître. Alors que les prix ont légèrement reculé depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, le taux de vacance et le risque de capacité financière dans ce segment ont poursuivi leur progression. Si les taux d'intérêt demeurent bas, l'incitation pour les banques, les investisseurs commerciaux et les ménages à prendre des risques accrus sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse demeurera forte.

Dans ce contexte, la BNS continue d'estimer qu'il y a lieu de prendre des mesures ciblées pour les prêts portant sur des objets résidentiels de rendement. Elle soutient la proposition du Conseil fédéral de relever la pondération-risque pour les prêts hypothécaires à quotité de financement élevée dans ce segment. En outre, elle approuve la disposition de l'Association suisse des banquiers (ASB) à envisager de réviser ses directives d'autoréglementation afin de réduire la quotité de financement et la période d'amortissement des nouveaux prêts accordés dans ce segment. Cette révision des directives ou le projet du Conseil fédéral devrait être mis en œuvre dans le courant de cette année, pour entrer en vigueur début 2020.

La BNS continuera d'observer de près l'évolution des marchés hypothécaire et immobilier; elle accordera une attention particulière au segment des objets résidentiels de rendement ainsi qu'au niveau de risque assumé par les banques lors de l'octroi de prêts hypothécaires. Dans le même temps, elle examinera régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

² Ces mesures comprennent des exigences de fonds propres plus strictes pour les prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée, les révisions de 2012 et de 2014 des directives d'autoréglementation applicables aux prêts hypothécaires, ainsi que l'activation du volant anticyclique de fonds propres puis son relèvement.

2 Environnement macroéconomique

2.1 DÉVELOPPEMENTS CLÉS

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est légèrement dégradé au cours des douze derniers mois. La qualité du crédit des entreprises a quelque peu reculé à l'échelle mondiale, sur fond de ralentissement modéré de la croissance mondiale et d'accentuation des incertitudes politiques en Europe et aux Etats-Unis. Dans ce contexte, les bourses ont enregistré d'importantes fluctuations.

D'une manière plus générale, la période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques pour la stabilité financière mondiale. Plusieurs pays affichent des signes de surchauffe sur le marché immobilier et sur celui des actions, ainsi qu'un relâchement des conditions d'octroi du crédit. En outre, la dette du secteur non financier est historiquement élevée par rapport au PIB mondial. Dans un environnement où les actifs tendent à être surévalués, des changements minimes dans la perception des perspectives peuvent faire surréagir les marchés, comme l'ont montré les récentes fluctuations boursières. De plus, la rentabilité des établissements financiers reste soumise à des pressions, ce qui continue à inciter ces derniers à prendre davantage de risques.

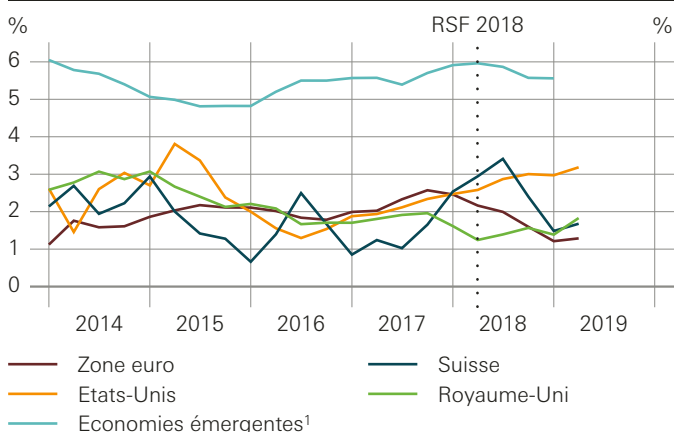
Ralentissement de la croissance: dans l'ensemble, la croissance économique a ralenti modestement sur les douze derniers mois (voir graphique 1). Elle a reculé de manière significative dans la zone euro et en Suisse et s'est effondrée dans les pays émergents, le ralentissement se poursuivant en Chine. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis font figure d'exception, car la croissance s'y est renforcée.

Léger fléchissement de la qualité du crédit des entreprises: globalement, les indicateurs de la qualité du crédit au niveau mondial se sont quelque peu détériorés ces douze derniers mois en raison de développements concernant les entreprises. La proportion des abaissements par rapport à l'ensemble des changements de notations a légèrement augmenté aux Etats-Unis et en Europe (voir graphique 2). De plus, au niveau mondial, la proportion totale des obligations d'entreprises de la catégorie *investment grade* affichant la plus faible notation par rapport à l'ensemble des obligations d'entreprises de cette catégorie est historiquement élevée, ce qui traduit une hausse de la propension aux risques des emprunteurs¹. Après s'être provisoirement accrus, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat sont toutefois similaires à leur niveau d'il y a douze mois (voir graphique 3). L'appréciation de la situation par le marché est largement inchangée pour les obligations souveraines, leurs primes de risque restant stables (voir graphique 4). En Italie, les primes de risque demeurent sensiblement plus élevées que dans les autres principales économies avancées, ce qui laisse penser que les investisseurs s'inquiètent de la fragilité budgétaire et de l'incertitude politique.

¹ Voir FMI, *Global Financial Stability Report*, octobre 2018, page 8.

CROISSANCE DU PIB

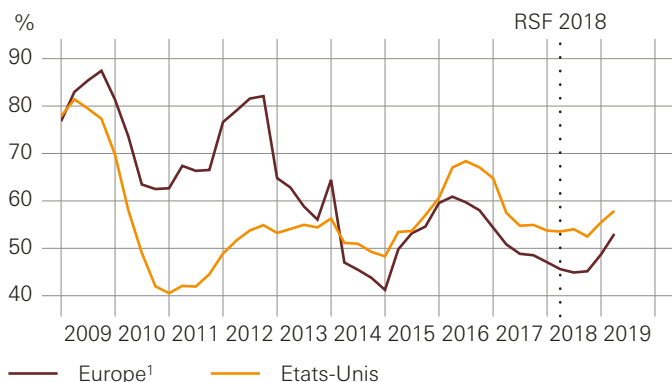
Taux de croissance du PIB réel, en glissement annuel Graphique 1



¹ Chine, Corée du Sud, Inde, Brésil et Russie. Sources: SECO et Thomson Reuters Eikon; calculs: BNS.

PROPORTION DES ABAISSMENTS DE NOTATION

Par rapport à l'ensemble des changements de notations dans le secteur non financier, moyenne mobile sur 4 trimestres Graphique 2



¹ UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande. Sources: Bloomberg et Moody's.

D'autres indicateurs prospectifs révèlent également des vulnérabilités croissantes sur les marchés du crédit dans le monde. La dette du secteur non financier est ainsi historiquement élevée par rapport au PIB mondial². De plus, aux Etats-Unis, les conditions d'octroi de crédits aux entreprises présentent des signes de relâchement, en particulier pour les prêts à effet de levier (*leveraged loans*)³. En Chine, l'endettement des entreprises présente lui aussi un niveau élevé⁴.

En revanche, les ratios des créances en souffrance, qui fournissent un indicateur rétrospectif, se sont améliorés sur les principaux marchés. Aux Etats-Unis, ils ont poursuivi

leur recul et ont désormais retrouvé leur niveau d'avant la crise. Ils ont continué à baisser dans la zone euro également, mais restent historiquement élevés en Italie et en Espagne.

En Suisse, les indicateurs de marché tels que les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat traduisent une légère amélioration de la qualité du crédit des entreprises. Les ratios des créances en souffrance demeurent historiquement faibles, mais tant le ratio entre l'endettement des ménages et le PIB que le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs sur le marché hypothécaire sont élevés (voir chapitre 3). Ces deux facteurs rendent les ménages vulnérables aux chocs macroéconomiques et aux chocs induits par une hausse des taux d'intérêt.

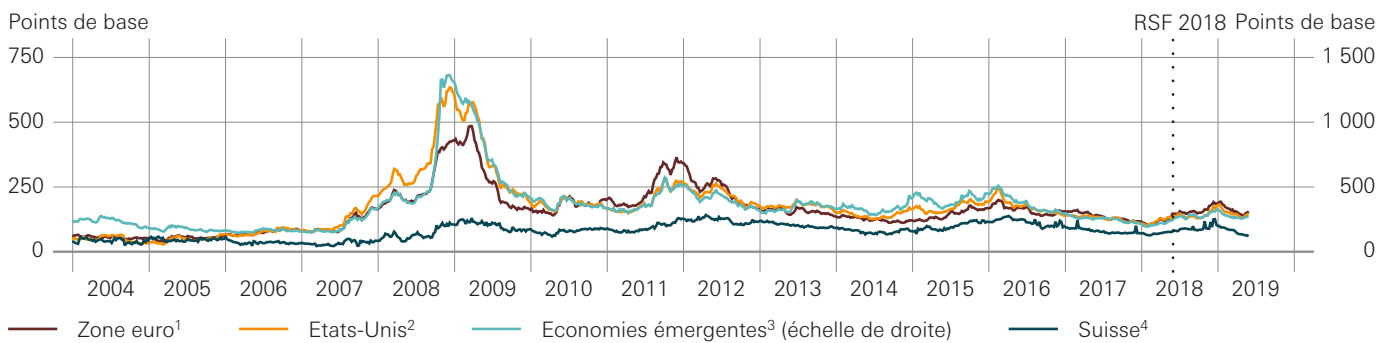
Importantes fluctuations sur les marchés boursiers: dans un contexte de grande incertitude, les marchés boursiers ont

2 Voir BRI, *Rapport économique annuel*, juin 2018, page xi.
3 Voir Board of Governors of the Federal Reserve System, *Financial Stability Report*, novembre 2018, page 20.
4 Voir FMI, *Global Financial Stability Report*, octobre 2018, page 10.

ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE OBLIGATIONS

Écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat

Graphique 3

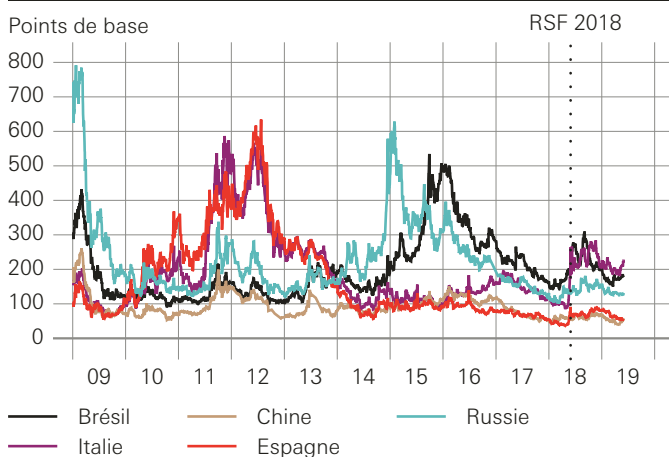


¹ Euro Aggregate Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en euros) et gouvernement allemand (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.
² US Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en dollars des Etats-Unis) et US Treasury (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.
³ Emerging Economies Corporate (libellées en dollars des Etats-Unis et en euros), écart de rendement corrigé des effets de la clause de remboursement anticipé, Bank of America Merrill Lynch.
⁴ Rendements des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération (à 10 ans), calculés par la BNS.
Sources: BNS et Thomson Reuters Eikon.

PRIMES DES CDS SOUVERAINS

Senior à 5 ans

Graphique 4

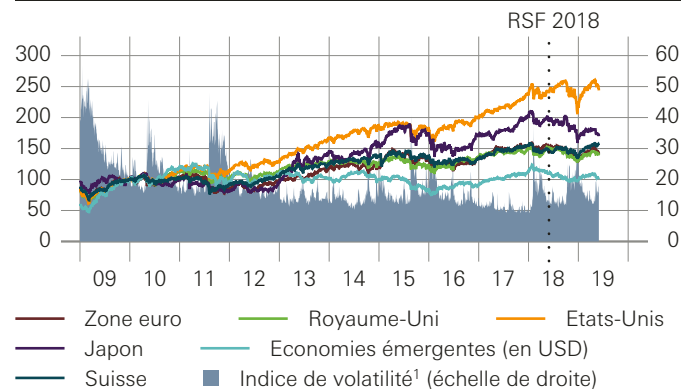


Source: Bloomberg.

INDICES BOURSIERS

Indices mondiaux Datastream (1^{er} janvier 2010 = 100) et volatilité

Graphique 5



¹ L'indice utilisé est le Chicago Board Options Exchange Market Volatility Index (VIX), qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500 en %.
Source: Thomson Reuters Eikon.

enregistré de fortes fluctuations ces douze derniers mois. Vers la fin 2018, les cours ont chuté, et la volatilité à court terme a atteint des sommets (voir graphique 5). Les cours se sont ressaisis depuis le début de l'année 2019, mais seulement en partie sur la plupart des marchés. Les États-Unis et la Suisse font figure d'exception, puisque les hausses des cours y ont largement compensé les baisses antérieures. Le ratio cours/bénéfices corrigé des variations conjoncturelles, indicateur de la valorisation des actions, est actuellement au-dessus de sa moyenne de long terme pour les États-Unis et la Suisse, et proche de cette moyenne pour la zone euro⁵.

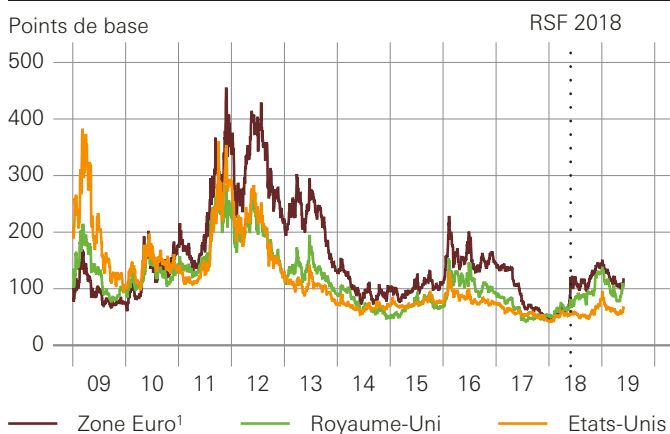
⁵ Sur la base de la moyenne du ratio sur 40 ans. Pour les États-Unis, l'écart du ratio cours/bénéfices par rapport à sa moyenne de long terme est beaucoup plus marqué lorsque les données de long terme couvrent plus de cent ans.

Cours des actions bancaires sous pression à l'échelle mondiale, primes de CDS stables: les cours des actions bancaires ont été soumis à des pressions à l'échelle mondiale ces douze derniers mois, affichant une performance inférieure à celle de l'indice général sur tous les principaux marchés. En revanche, les primes de CDS (un indicateur de marché reflétant la résilience des banques) des plus grandes banques affichent généralement un niveau similaire à celui de l'an dernier (voir graphique 6), sauf pour les banques britanniques, dont les écarts de rendement ont un peu augmenté. En moyenne, les primes de CDS des grandes banques de la zone euro demeurent supérieures à celles des grandes banques des autres économies avancées, principalement en raison des banques allemandes et italiennes.

Taux d'intérêt toujours bas: de manière générale, les taux d'intérêt affichent des niveaux historiquement bas; soit ils

PRIMES DES CDS DES BANQUES

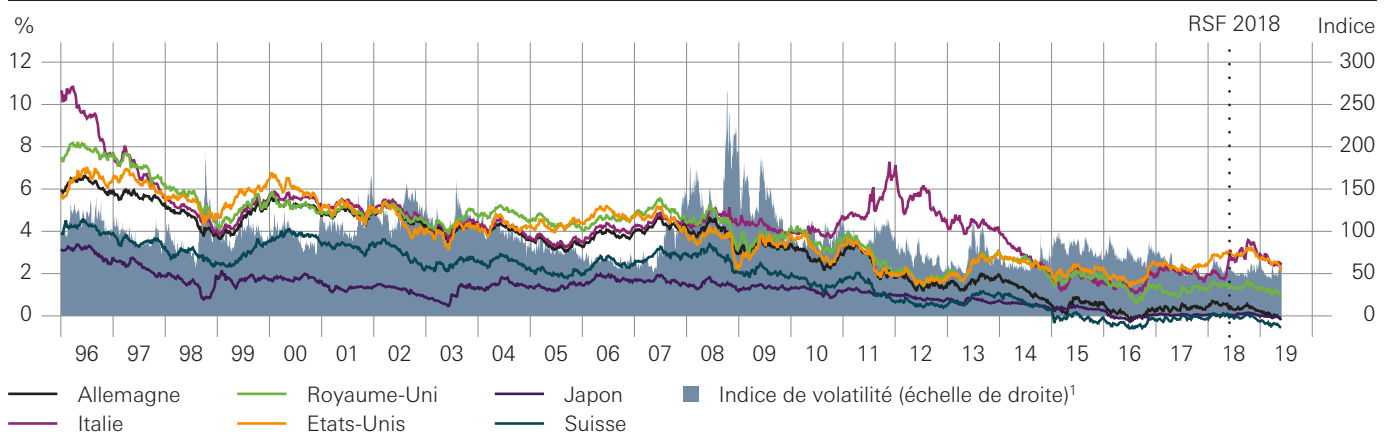
Moyenne des plus grandes banques (*senior* à 5 ans) Graphique 6



¹ France, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Espagne.
Source: Bloomberg; calculs: BNS.

TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME: OBLIGATIONS D'ÉTAT À 10 ANS

Graphique 7



¹ L'indice utilisé est le MOVE Index, qui mesure la volatilité implicite des options sur titres du Trésor américain.
Sources: Bloomberg et Thomson Reuters Eikon.

ont diminué, soit ils sont restés stables sur les douze derniers mois (voir graphique 7). Les taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis et au Royaume-Uni font exception: ils ont un peu progressé, bien que les taux correspondants à long terme aient fléchi.

Déséquilibres sur les marchés immobiliers: des déséquilibres perdurent dans plusieurs pays sur le marché immobilier. Aux Etats-Unis, les prix de l'immobilier résidentiel et des objets de rendement⁶ ont continué de croître (voir graphique 8). Les prix de l'immobilier résidentiel ont progressé à peu près au même rythme que les loyers, tandis que les prix des objets de rendement ont enregistré une croissance plus rapide que les loyers. En Europe, les prix de l'immobilier résidentiel ont en général un peu augmenté, et le ratio prix/loyer indique encore des déséquilibres sur les marchés de l'immobilier résidentiel au Royaume-Uni et en France (voir graphique 9). De plus, certains segments du marché des objets de rendement présentent des signes de surchauffe dans la zone euro et au Royaume-Uni⁷. En Suisse, les déséquilibres demeurent sur le marché immobilier (voir chapitre 3).

2.2 SCÉNARIOS

Afin de tenir compte des différentes sources de risque pour le secteur bancaire suisse, la BNS examine un scénario de base et quatre scénarios négatifs pour refléter les développements de l'environnement économique et financier. Le scénario de base décrit l'évolution la plus probable selon les informations disponibles actuellement. Les quatre scénarios négatifs sont conçus, quant à eux,

6 Le terme «objets de rendement» désigne des biens immobiliers détenus à des fins de location. Il peut s'agir de biens résidentiels ou commerciaux (par exemple bureaux, magasins, bâtiments industriels).

7 Voir Banque centrale européenne, *Financial Stability Review*, mai 2019, page 43; et Banque d'Angleterre, *Financial Stability Report*, juin 2018, page 28.

en vue de déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible, de l'environnement économique et financier. Ils sont axés sur les risques macroéconomiques et financiers, mais n'intègrent pas les risques opérationnels et juridiques pour les banques. En effet, la matérialisation de risques opérationnels ou juridiques ne dépend guère du scénario économique retenu. L'impact des différents scénarios sur le secteur bancaire suisse est évalué en termes de potentiel de pertes et de résilience des banques dans le chapitre 3.

Scénario de base

Dans le scénario de base, l'environnement économique national et international dans lequel évolue le secteur bancaire suisse demeure modérément favorable. Aux Etats-Unis et dans la zone euro, la croissance correspond à peu près à son potentiel. De manière générale, la politique monétaire des économies avancées reste expansionniste. Dans les pays émergents, l'activité économique affiche toujours une croissance solide dans l'ensemble, bien que la Chine connaisse un ralentissement qui va de pair avec la baisse de la croissance potentielle du PIB. En Suisse, la croissance est solide, et l'économie est en situation de plein emploi.

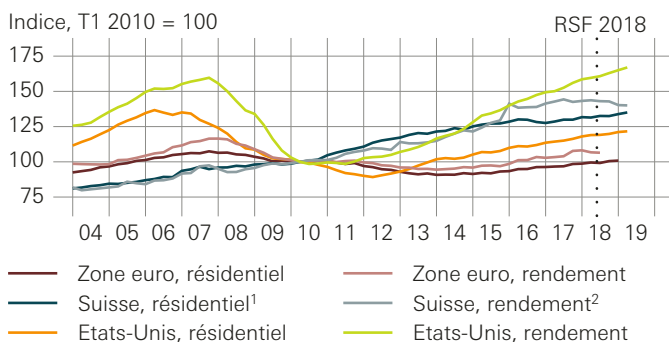
Scénarios négatifs

Récession prolongée dans la zone euro: sur fond d'un ralentissement conjoncturel et d'incertitudes politiques croissantes, des inquiétudes surgissent à nouveau au sujet de la viabilité des finances publiques et de la solidité du système bancaire. Des tensions financières et bancaires de grande ampleur apparaissent, entraînant une augmentation des primes de risque pour les banques de la zone euro et pour les Etats membres du sud. La confiance s'érode, et la zone euro entre en récession. Celle-ci se propage aux Etats-Unis et à la Suisse, déclenchant une chute des cours boursiers et une augmentation des écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat. Dans

PRIX DE L'IMMOBILIER

En termes réels (déflateur: IPC total)

Graphique 8



¹ Moyenne pondérée des prix de transaction des maisons individuelles et des appartements.

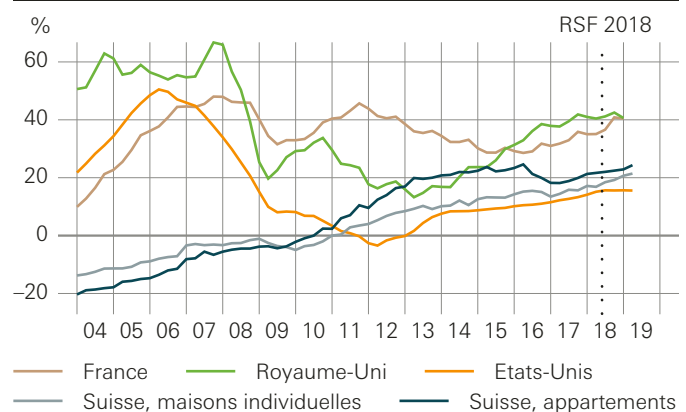
² Moyenne pondérée des prix de transaction des immeubles locatifs commerciaux ou résidentiels.

Sources: BRI, OFS, Thomson Reuters Eikon et Wüest Partner.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL: RATIO PRIX/LOYER

Ecart par rapport à la moyenne de long terme¹

Graphique 9



¹ Moyenne calculée sur la période allant de 1970 à 2019 ou sur la période présentant des données disponibles. Pour la Suisse, les prix de transaction sont utilisés.

Sources: BRI, OCDE, OFS, Thomson Reuters Eikon et Wüest Partner.

la zone euro et en Suisse, la récession se poursuit et n'est suivie que par une faible reprise. Les taux d'intérêt y restent durablement négatifs.

Récession aux Etats-Unis: les Etats-Unis plongent dans une profonde récession qui s'étend au reste du monde. Le chômage atteint un record historique dans ce pays. Les tensions financières s'y accentuent fortement, tandis que les prix immobiliers et les cours des actions chutent. La Suisse, l'Europe et le Japon entrent dans une grave récession, et la croissance des pays émergents ralentit. Les caractéristiques de ce scénario sont semblables à celles du scénario très défavorable (*severely adverse scenario*) retenu en 2019 par la Réserve fédérale des Etats-Unis dans son *stress test*⁸.

Crise dans les économies émergentes: une crise majeure, comparable à celles de la seconde moitié des années 1990, éclate dans les économies émergentes. Les sorties de capitaux sont fortes, les écarts de rendement sur les marchés obligataires de ces économies accusent une hausse abrupte, et les marchés boursiers plongent. La détérioration notable des conditions financières entraîne une nette contraction de la croissance dans ces pays; les taux de défaut des emprunteurs (entreprises et ménages) s'accroissent substantiellement, provoquant un repli des prêts bancaires. Les tensions financières se propagent aux économies avancées, y compris à la Suisse, et les marchés des actions s'effondrent. Cette évolution affecte les conditions de refinancement interbancaire à court terme. Les économies avancées traversent une récession modérée.

Choc de taux d'intérêt: le potentiel de production mondial est surestimé, et des pressions inflationnistes commencent à se former. Alors que les entreprises atteignent des contraintes de capacités et que la situation se durcit sur le marché du travail, les anticipations d'inflation connaissent une hausse soudaine. Les banques centrales relèvent rapidement leurs taux d'intérêt afin de réduire les pressions inflationnistes et de rétablir l'ancrage des anticipations d'inflation. Les taux d'intérêt à long terme dépassent leur niveau d'équilibre face à la hausse des primes de terme due à l'augmentation des primes de risque d'inflation. La croissance ralentit de ce fait sensiblement. Les prix de l'immobilier chutent en raison tant de la hausse des taux d'intérêt que du ralentissement de la progression des revenus. Même s'il s'agit d'un scénario défavorable, des phénomènes d'une ampleur similaire voire supérieure ont été observés par le passé (par exemple au Royaume-Uni dans les années 1970, aux Pays-Bas vers 1980 ou au Japon et en Suisse dans les années 1990).

8 www.federalreserve.gov/newsevents/pressreleases/bcreg20190205b.htm.

3

Evaluation du secteur bancaire suisse

La BNS étudie séparément la situation des grandes banques et celle des banques commerciales axées sur le marché intérieur, car ces établissements présentent des différences du point de vue tant de leur taille que de leur modèle économique. La catégorie des grandes banques comprend le Credit Suisse et UBS. Il s'agit de banques universelles qui opèrent à l'échelle internationale, exercent une importante activité de banque d'investissement et jouent un rôle de premier plan dans la gestion de fortune. Comme elles sont axées sur l'international, leur bilan est composé à hauteur de 70% d'actifs étrangers. Elles ont toutes deux été caractérisées par le Conseil de stabilité financière (CSF) comme établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBIS^m). En outre, elles sont essentielles à la stabilité financière en Suisse. La BNS les a donc désignées comme banques d'importance systémique. Chacune possède une part de marché d'environ 15% dans les activités de crédit et de dépôt en Suisse, et une exposition globale¹ avoisinant 130% du PIB.

Les banques commerciales axées sur le marché intérieur sont des établissements dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de crédits accordés en Suisse ou jouant un rôle prépondérant dans les activités de dépôt en Suisse. Ces banques, qui sont actuellement une centaine, détiennent une part de marché cumulée d'à peu près 65% dans les activités de crédit et de 60% dans les activités de dépôt. Leur catégorie comprend également les trois établissements bancaires d'importance systémique axés sur le marché intérieur (EBIS^{ai}), à savoir PostFinance, le groupe Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich (ZKB). Les EBIS^{ai} sont analysés dans le présent chapitre avec les autres établissements de cette catégorie. Cependant, en raison de leur importance particulière pour la stabilité financière, ils sont également traités individuellement lorsque cela est souhaitable et que les contraintes de confidentialité le permettent.

L'évaluation des banques repose sur une comparaison entre leurs fonds propres et leur potentiel de pertes, estimé en fonction des scénarios décrits à la section 2.2. Dans le cas des grandes banques, elle prend également en compte les indicateurs du marché et la capacité d'assainissement et de liquidation.

3.1 GRANDES BANQUES

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, le Credit Suisse et UBS ont accompli de nouveaux progrès en matière tant de résilience que d'assainissement et de liquidation ordonnée, les deux piliers de la réglementation TBTF2. Concernant la résilience, les deux grandes banques répondent presque entièrement, sur une base consolidée, aux exigences finales en matière de fonds propres *going concern*. Les analyses du potentiel de pertes basées sur les scénarios négatifs pris en compte par la BNS (voir section 2.2) de même que les pertes effectivement enregistrées lors de la dernière crise financière montrent que le calibrage actuel des exigences de fonds propres de la réglementation suisse TBTF2 est nécessaire pour assurer une résilience appropriée.

Pour ce qui est de l'assainissement et de la liquidation ordonnée, les deux grandes banques suisses satisfont déjà, sur une base consolidée, à toutes les exigences relatives à l'absorption des pertes sur une base *gone concern*. Depuis la mise en place de la réglementation TBTF, elles ont également réalisé des progrès significatifs au niveau des plans d'assainissement et de liquidation. En particulier, elles ont créé des filiales bancaires suisses pour assurer leurs fonctions d'importance systémique ainsi que des sociétés de service distinctes pour améliorer leur indépendance opérationnelle en cas de crise. Dans ce domaine, les travaux concernant le financement en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée et le plan d'urgence se poursuivent. Les sections 3.1.1 et 3.1.2 ci-après présentent de manière plus détaillée les développements relatifs aux deux piliers de la réglementation TBTF.

Etant donné la taille des grandes banques par rapport à celle de l'économie suisse, il est d'autant plus important et nécessaire de mettre en œuvre la totalité des exigences pour répondre aux objectifs de la réglementation TBTF2, à savoir résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse et libérer ainsi l'Etat de l'obligation implicite de sauver ces établissements². Même si le Credit Suisse et UBS ont sensiblement réduit leur bilan à la suite de la crise financière (au total, d'environ 50% par rapport à la fin 2006), l'exposition globale de chacune des grandes

¹ L'exposition globale comme mesure de la taille d'une banque correspond à la somme des positions au bilan et hors bilan telles que définies dans le dispositif de Bâle III sur le ratio de levier.

² La taille d'une banque par rapport à celle de l'économie intérieure constitue un indicateur usuel de l'importance systémique d'un établissement. Voir par exemple le *Message du 20 avril 2011 concernant la révision de la loi sur les banques (renforcement de la stabilité du secteur financier, too big to fail)* et Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, *Dispositif applicable aux banques d'importance systémique intérieure*, octobre 2012.

banques, comme mesure de leur taille, représente encore près de 130% du PIB suisse³.

Une comparaison internationale montre que la situation de la Suisse demeure particulière (voir tableau 10). A la différence d'autres juridictions, la Suisse accueille deux EBIS^m dont l'exposition globale respective dépasse le PIB national. Certains EBIS^m européens ont eux aussi une grande taille par rapport au PIB de leur pays, mais la plupart des EBIS^m sont nettement plus petits en termes relatifs, notamment aux Etats-Unis, même s'ils comptent parmi les plus grands du monde en termes absolus. Si l'on rapporte la taille des banques de la zone euro au PIB total de cette dernière, le niveau est à peu près similaire à celui de leurs homologues américains⁴.

La Suisse présente une situation particulière, car cette petite économie comprend un vaste centre financier. Les services fournis par les grandes banques opérant sur le plan international jouent dès lors un rôle important dans l'économie helvétique. La mise en œuvre cohérente de la réglementation TBTF2 garantit une capitalisation solide de ces établissements et contribue donc à la stabilité du centre financier suisse, ce qui représente un avantage majeur face à la concurrence internationale.

3.1.1 Résilience

Les sections suivantes présentent plus en détail l'évaluation de la résilience, qui repose sur trois éléments

3 Le FMI prend lui aussi régulièrement en compte la taille des deux grandes banques par rapport à l'économie intérieure lorsqu'il examine la Suisse. Voir par exemple *IMF Country Report* 16/381, décembre 2016, page 41: «The large size of their balance sheets (approximately 300 percent of Swiss GDP) and their global systemic importance necessitate strict regulation.» Pour une analyse des engagements conditionnels des banques, voir Serkan Arslanalp et Yin Liao (2015), «Contingent Liabilities from Banks: How to Track Them?», IMF Working Paper 15/255, décembre 2015.

4 La comparaison des banques de la zone euro et du PIB de celle-ci constitue un point de référence différent qui s'avère judicieux, car ces établissements ont accès à des programmes centralisés de financement et de capitalisation (voir <https://srb.europa.eu/en/content/single-resolution-fund> et www.consilium.europa.eu/media/37268/tor-backstop_041218_final_clean.pdf).

principaux: les fonds propres réglementaires, l'estimation du potentiel de pertes et l'appréciation de la situation par le marché.

Les grandes banques sont sur le point de satisfaire entièrement aux exigences finales de fonds propres de la réglementation TBTF2

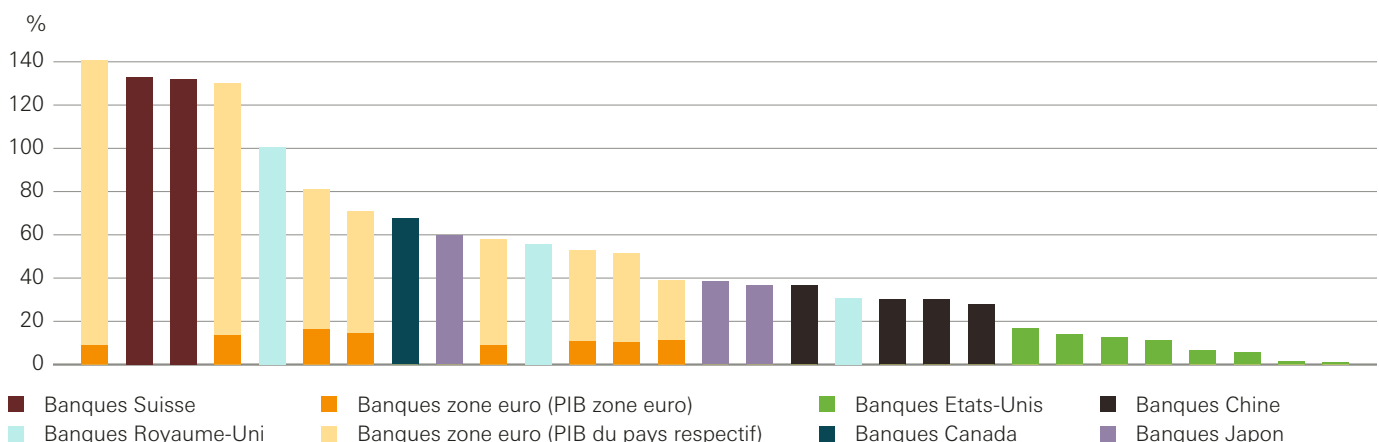
Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, les grandes banques suisses ont légèrement amélioré dans l'ensemble leur dotation en fonds propres. A la fin du premier trimestre 2019, elles étaient sur le point de satisfaire entièrement, sur une base consolidée, aux exigences de fonds propres *going concern* de la réglementation TBTF2. Plus précisément, elles respectent déjà toutes les exigences selon la perspective incluant la clause d'antériorité (*grandfathering*)⁵ ainsi que toutes les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques selon la perspective de mise en œuvre complète, et elles répondent aux exigences en matière de ratio de levier dans cette dernière perspective ou sont proches d'y parvenir.

Selon la perspective de mise en œuvre complète, les fonds propres *going concern* pris en compte sont définis conformément aux exigences qualitatives finales de la réglementation TBTF2, c'est-à-dire après expiration de toutes les dispositions transitoires. Ces exigences en termes de qualité permettent de mesurer de manière appropriée la résilience des banques, car elles reflètent la capacité des différents instruments à absorber des pertes. Dans cette perspective, les fonds propres *going concern* comprennent les fonds propres de base durs (*common equity tier 1* ou CET1) et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high-trigger contingent capital instruments*, ou HT CoCo) qui sont

5 La perspective incluant une clause d'antériorité tient compte des dispositions transitoires qui permettent de prendre provisoirement en considération des instruments de fonds propres de qualité moindre dans le calcul des fonds propres *going concern*.

TAILLE DES BANQUES PAR RAPPORT AU PIB DE LA JURIDICTION¹

EBIS^m Graphique 10



¹ Taille de la banque, mesurée par l'exposition globale, au 4^e trimestre 2018; PIB: 2017. Sources: données publiées des banques et FMI; calculs: BNS.

RATIOS DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES GOING CONCERN

Tableau 1

	Credit Suisse		UBS		Exigences ¹
	T1 2018	T1 2019	T1 2018	T1 2019	
Ratios selon TBTF2 (mise en oeuvre complète, en %)²					
Ratio de fonds propres CET1	12,9	12,5	13,1	13,0	10,0
Ratio de fonds propres <i>going concern</i>	15,6	14,5	16,4	17,6	14,3
Ratio de levier CET1	3,7	4,0	3,8	3,8	3,5
Ratio de levier <i>going concern</i>	4,6	4,7	4,7	5,2	5,0
Ratios selon TBTF2 (avec application de la clause d'antériorité au 1^{er} janvier 2020, en %)³					
Ratio de fonds propres CET1	12,9	12,5	13,1	13,0	10,0
Ratio de fonds propres <i>going concern</i>	17,2	16,1	17,3	18,5	14,3
Ratio de levier CET1	3,7	4,0	3,8	3,8	3,5
Ratio de levier <i>going concern</i>	5,0	5,2	5,0	5,4	5,0
Ratios selon Bâle III (mise en oeuvre complète, en %)⁴					
Ratio de fonds propres de base CET1	12,9	12,6	13,1	13,0	8,0
Ratio de fonds propres de base tier 1	17,4	16,2	17,3	18,5	9,5
Ratio de levier tier 1	5,1	5,2	5,0	5,4	3,5
Niveaux (mise en oeuvre complète, en milliards de francs)					
Fonds propres de base CET1 selon TBTF	34,9	36,4	33,2	34,5	–
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (HT CoCo)	7,5	5,8	8,5	12,3	–
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (LT CoCo) ⁵	4,4	4,7	2,3	2,4	–
RWA selon TBTF	272	291	254	266	–
Exposition globale selon TBTF	932	902	882	907	–

1 Les exigences ne comprennent pas le volant anticyclique de fonds propres.

2 Ratios calculés sur la base des exigences finales, applicables après expiration de la clause d'antériorité et de toutes les autres dispositions transitoires. Calculés selon cette perspective, les fonds propres *going concern* comprennent les fonds propres CET1 et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé ayant la qualité de fonds propres AT1.

3 Ratios calculés avec la clause d'antériorité applicable à partir de janvier 2020: les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas possédant la qualité de fonds propres AT1 et assortis d'une première date d'option de rachat postérieure au 1^{er} janvier 2020 sont considérés comme des fonds propres *going concern*.

4 Les exigences en termes de ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III comprennent le minimum de 4,5%, le volant de fonds propres de conservation de 2,5% et le supplément applicable aux banques d'importance systémique mondiale, qui est de 1% pour les deux banques. Les exigences en termes de ratio de fonds propres tier 1 selon Bâle III comprennent en outre un minimum de 1,5% qui doit être couvert par des fonds propres présentant au moins la qualité de fonds propres AT1. Les exigences en termes de ratio de levier tier 1 selon Bâle III comprennent le minimum de 3% et le supplément applicable (à partir de janvier 2022) aux banques d'importance systémique mondiale, qui est de 0,5% pour les deux banques.

5 Eligibles au titre de la clause d'antériorité applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

Sources: présentations et rapports trimestriels des grandes banques.

considérés comme des fonds propres de base supplémentaires tier 1 (AT1).

Toujours selon cette perspective, entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, le ratio de levier *going concern* du Credit Suisse a légèrement progressé, passant de 4,6% à 4,7%; celui d'UBS a atteint 5,2%, contre 4,7% au début de la période considérée (voir tableau 1). Le ratio de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques a augmenté durant la même période pour UBS et reculé pour le Credit Suisse, passant respectivement de 16,4% à 17,6% et de 15,6% à 14,5%. Dans le cas du Credit Suisse, la baisse tient principalement à une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets*, RWA).

Selon la perspective incluant une clause d'antériorité, les fonds propres *going concern* pouvant être pris en compte sont définis conformément à la réglementation qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2020. Les chiffres publiés par les grandes banques reposent sur cette perspective⁶, qui permet de déterminer si ces dernières rempliront les exigences quantitatives de 5% (ratio de levier) et de 14,3% (fonds propres pondérés en fonction des risques) qui seront en vigueur à partir de cette date. En vertu de la clause d'antériorité applicable à partir de début 2020, les banques pourront prendre en compte pour un certain temps des instruments que les exigences finales de la réglementation TBTF2 excluent du calcul des fonds

propres *going concern*. Elles pourront notamment utiliser des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (LT CoCo) présentant la qualité de fonds propres AT1 jusqu'à leur première date d'option de rachat si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 2020⁷.

Toujours selon cette perspective incluant une clause d'antériorité, entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, le ratio de levier *going concern* du Credit Suisse et celui d'UBS ont augmenté, passant respectivement de 5% à 5,2% et de 5% à 5,4% (voir tableau 1). Le ratio de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques d'UBS a progressé sur la même période, passant de 17,3% à 18,5%, tandis que celui du Credit Suisse a baissé, passant de 17,2% à 16,1%.

Les deux banques satisfont également aux exigences actuellement en vigueur du dispositif de Bâle III en matière de fonds propres, tant pour le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques que pour le ratio de levier. Par rapport à la moyenne des EBIS^m, elles affichent des valeurs supérieures pour le ratio de fonds propres tier 1 pondérés en fonction des risques selon Bâle III et toujours légèrement inférieures pour le ratio de levier tier 1 selon Bâle III (voir graphique 11).

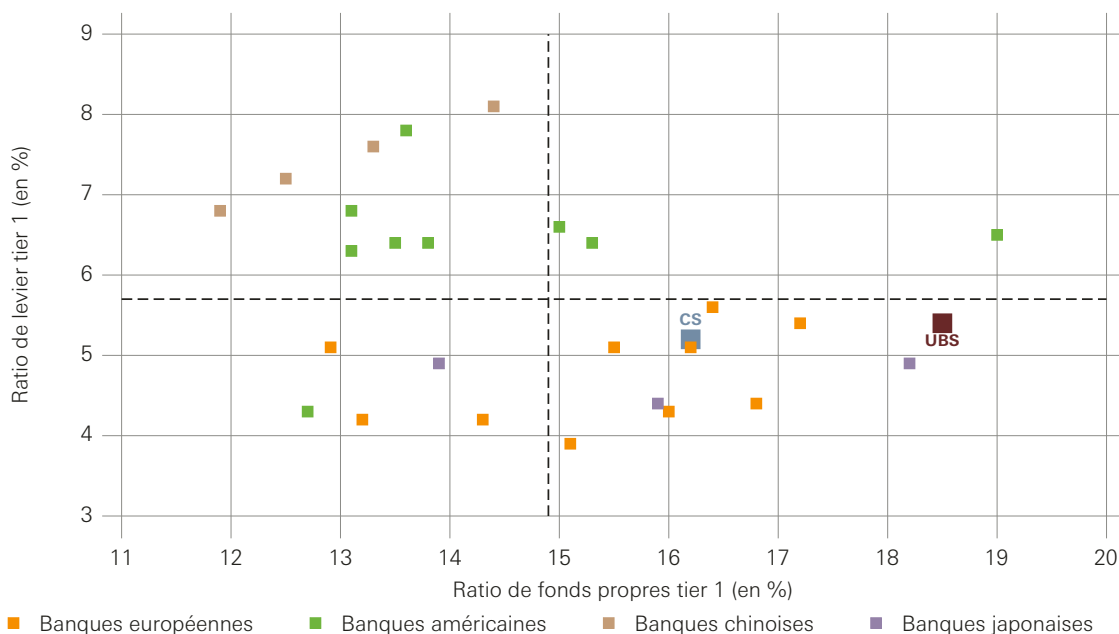
6 Les deux grandes banques désignent différemment cette perspective incluant une clause d'antériorité: UBS parle de norme suisse au 1^{er} janvier 2020 (*Swiss SRB as of 1.1.20*), et le Credit Suisse, de mise en œuvre complète (*look-through*).

7 Selon les rapports des deux grandes banques pour le premier trimestre 2019, celles-ci ont émis de tels instruments, dont la première date d'option de rachat est respectivement en 2024 (Credit Suisse) et en 2025 (UBS).

COMPARAISON INTERNATIONALE DES FONDS PROPRES TIER 1¹

EBIS^m, T1 2019

Graphique 11



¹ Les lignes traitillées indiquent les moyennes (non pondérées). Sources: chiffres publiés par les banques.

Le potentiel de pertes des grandes banques reste substantiel

La détermination du potentiel de pertes se base sur les risques auxquels les grandes banques sont exposées et sur l'analyse de la sensibilité de cette exposition aux chocs envisagés dans chaque scénario. Les résultats sont présentés en termes qualitatifs et illustrés à l'aide des données publiées relatives à l'exposition et au bilan. Cette approche tient compte, en particulier, du fait qu'il existe différentes manières de mesurer l'exposition au risque et la sensibilité aux chocs pouvant en résulter.

Le potentiel de pertes est substantiel dans les quatre scénarios envisagés à la section 2.2. Il est le plus élevé dans le scénario de récession aux Etats-Unis. Les trois autres scénarios (choc de taux d'intérêt, récession prolongée dans la zone euro et crise dans les économies émergentes) font apparaître des potentiels de pertes de même ampleur, mais inférieurs à celui de la récession aux Etats-Unis. Dans les quatre scénarios, le potentiel de pertes découle principalement des prêts accordés à des entités domiciliées en Suisse ou aux Etats-Unis et des risques de contrepartie résultant de produits dérivés et de cessions temporaires de titres, ainsi que de positions en actions et en obligations. Indépendamment du scénario retenu, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

Prêts accordés à des entités domiciliées en Suisse: la détérioration de la qualité du crédit en Suisse décrite dans trois des scénarios (choc de taux d'intérêt, récession aux Etats-Unis et récession prolongée dans la zone euro) pourrait générer des pertes substantielles pour les deux grandes banques, dues à des amortissements et à des défauts de paiement. Fin 2018, l'encours des prêts accordés par le Credit Suisse et par UBS à des clients domiciliés en Suisse s'inscrivait à 317 milliards de francs, dont 267 milliards pour les prêts hypothécaires⁸.

Prêts accordés à des entités domiciliées aux Etats-Unis: le scénario de récession aux Etats-Unis décrit une dégradation de la qualité du crédit qui pourrait entraîner, pour les grandes banques, des pertes substantielles sur les prêts aux entreprises. Fin 2018, les grandes banques détenaient à elles deux des créances non gagées sur le secteur privé aux Etats-Unis (hors établissements financiers) pour un total d'environ 65 milliards de francs⁹.

Produits dérivés et cessions temporaires de titres: le scénario de la récession prolongée dans la zone euro et celui de la récession aux Etats-Unis pourraient se traduire par des pertes substantielles du fait de l'exposition au risque de contrepartie résultant de transactions portant sur des produits dérivés et de cessions temporaires de titres, principalement en rapport avec des établissements

⁸ Source: BNS.

⁹ Source: BNS. Outre les créances sur les entreprises, ce chiffre comprend les créances sur les ménages. Les créances non gagées peuvent porter sur des actifs de négoce et d'autres actifs liquides présentant un risque relativement faible.

financiers. Fin 2018, cette exposition, définie selon la réglementation en vigueur, s'élevait au total à 164 milliards de francs pour les grandes banques¹⁰.

Actions et obligations: une chute marquée des cours boursiers à l'échelle mondiale et une forte hausse des écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat pourraient, selon l'efficacité de la couverture, entraîner des pertes substantielles. Fin 2018, l'encours brut des actions et des obligations d'entreprises dans le portefeuille de négoce des grandes banques s'inscrivait à 134 milliards de francs¹¹. Ces placements sont en partie couverts par des positions sur produits dérivés.

Les deux grandes banques communiquent leurs propres estimations en matière de risques. Toutefois, celles-ci ne peuvent être comparées directement au potentiel de pertes estimé par la BNS, soit parce que les grandes banques fournissent des données statistiques ne reposant pas sur des scénarios, soit parce que la gravité du scénario de crise retenu n'est pas précisée.

Pour ce qui est de la mesure statistique du potentiel de pertes, le Credit Suisse a publié un risque de position de 19 milliards de francs¹² (29 milliards si l'on inclut le risque opérationnel et d'autres risques), et UBS, des fonds propres économiques (*risk-based capital*, RBC) de 33 milliards, risque opérationnel compris¹³. Ces deux

¹⁰ Sources: UBS, 31 December 2018 Pillar 3 report; Credit Suisse, Pillar 3 and regulatory disclosures 4Q18.

¹¹ Sources: rapports annuels 2018.

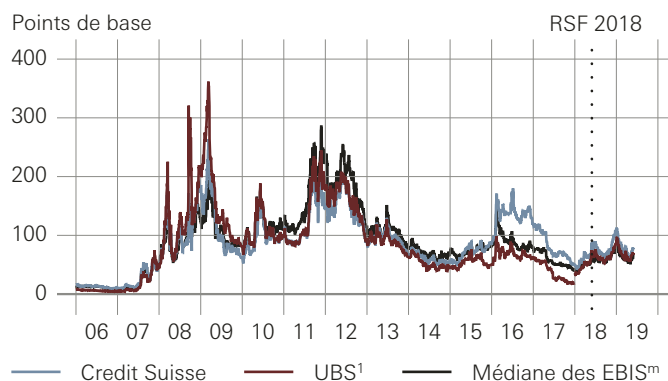
¹² Source: Credit Suisse, rapport pour le premier trimestre 2019. Le Credit Suisse calcule le risque de position en se fondant sur son modèle de fonds propres économiques (*economic capital model*). Les chiffres afférents au risque de position correspondent au potentiel de pertes sur un horizon d'un an déterminé au moyen de méthodes statistiques. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé pour le risque de position est de 99,97%.

¹³ Source: UBS, Annual Report, 2018. UBS calcule les fonds propres économiques sur la base de son outil d'analyse statistique des risques. Les chiffres afférents aux fonds propres économiques correspondent au potentiel de pertes calculé à l'aide de méthodes statistiques sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,90%.

COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRIMES DE CDS

Senior à 5 ans

Graphique 12



¹ Jusqu'à fin 2017 au niveau de la société d'exploitation (UBS SA); depuis 2018 au niveau de la société de holding (UBS Group SA). Sources: Bloomberg et Thomson Reuters Eikon.

valeurs sont toutefois obtenues à l'aide de méthodes différentes et ne sont donc pas directement comparables.

Appréciation de la situation par le marché

Les prix du marché (par exemple les primes de CDS¹⁴) et les notations reflètent la manière dont le marché ou les agences de notation évaluent la résilience d'une banque. Fin mai 2019, les primes de CDS des deux grandes banques avaient retrouvé des niveaux similaires à ceux prévalant lors du précédent *Rapport sur la stabilité financière*, après avoir augmenté vers la fin de 2018. En comparaison mondiale, elles sont actuellement proches de la médiane des grandes banques internationales (voir graphique 12).

Les agences de notation évaluent la résilience des banques en délivrant des notations intrinsèques, lesquelles reflètent la solidité financière des établissements dans l'hypothèse où ceux-ci ne reçoivent aucune aide externe exceptionnelle. La résilience tant du Credit Suisse que d'UBS est évaluée à un niveau inchangé par rapport à celui décrit dans le précédent *Rapport sur la stabilité financière*. Les notations intrinsèques des deux grandes banques suisses sont similaires à celles d'autres grandes banques internationales (voir graphique 13 pour une comparaison des notations intrinsèques délivrées par Moody's).

Outre les notations intrinsèques, les agences émettent des notations à long terme qui intègrent explicitement (sous la forme d'un bonus) la possibilité d'une aide exceptionnelle de l'Etat en cas de crise. Au niveau de la société de holding, les trois principales agences de notation

(Moody's, S&P et Fitch) ont supprimé ce bonus il y a quelques années. Au niveau de la société opérationnelle, S&P et Fitch l'ont également supprimé, tandis que Moody's continue d'estimer que le Credit Suisse et UBS – de même que la plupart des autres EBIS^m en Europe et aux Etats-Unis – bénéficient de ce bonus (+1 cran) sur leurs dépôts et leur dette de premier rang. Toutefois, ces agences de notation n'excluent pas de réévaluer la probabilité d'une aide de l'Etat et donc de réintroduire un tel bonus à l'avenir¹⁵.

3.1.2 ASSAINISSEMENT ET LIQUIDATION ORDONNÉE

La section ci-après présente plus en détail l'appréciation concernant l'assainissement et la liquidation ordonnée, qui porte sur les éléments suivants: capacité d'absorption des pertes *gone concern*, financement en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée et plan d'urgence.

Les grandes banques respectent les exigences relatives à la capacité d'absorption des pertes dans une perspective *gone concern*

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, les deux grandes banques ont continué d'améliorer leur capacité d'absorption des pertes dans une perspective *gone concern* en poursuivant l'émission d'instruments de *bail-in*. Ceux-ci sont des titres de dette qui servent à recapitaliser une banque sans aide de l'Etat en cas de menace d'insolvabilité. Pour ce faire, ils sont convertis en actions.

Selon la perspective de mise en œuvre complète, le ratio de levier *gone concern* des deux grandes banques a

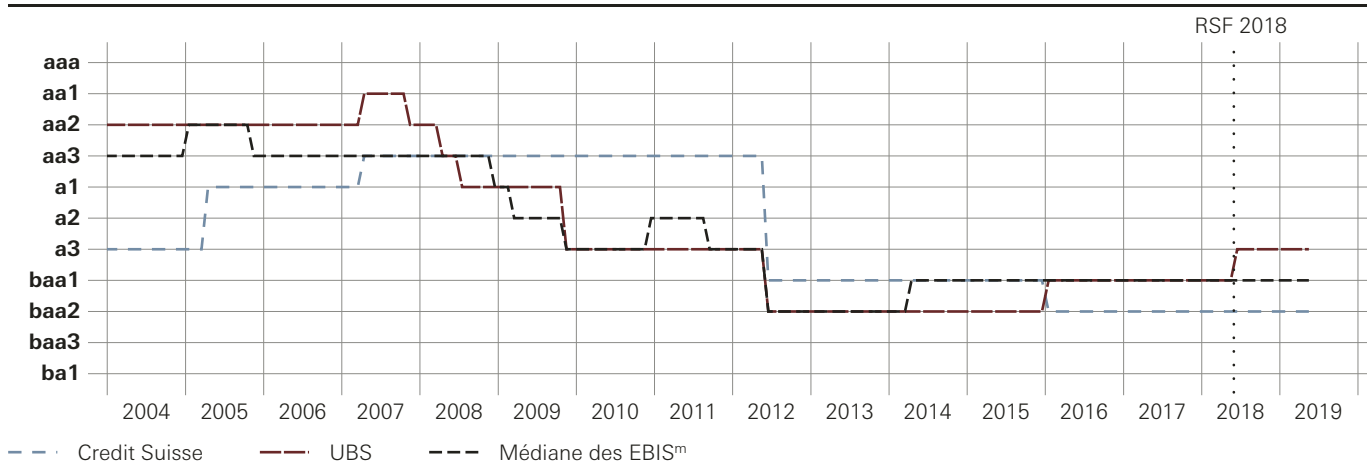
14 Plus le risque de crédit est important et plus l'appréciation de la résilience est faible, plus la prime du CDS est élevée. Toutefois, les prix du marché incluent l'anticipation d'une aide de l'Etat en cas de crise (problématique du *too big to fail*). Les primes de CDS indiquent donc la manière dont le marché évalue la probabilité que le crédit sous-jacent soit remboursé, indépendamment de l'entité (banque ou autre agent économique, tel que l'Etat) qui effectuera le remboursement.

15 Voir par exemple Moody's, «FAQ: European Resolution Regime Tested by Proposed Montepaschi Bail-Out», 9 janvier 2017, page 1: «However, should such a bail-out be replicated, we would likely revisit our determination of the BRRD [Bank Recovery and Resolution Directive] as an effective operational resolution regime, and consider whether government support for European banks could be more widespread than we currently anticipate.» L'expérience montre que les agences de notation peuvent rapidement augmenter le bonus de notation durant les périodes de crise si elles considèrent qu'une intervention d'un gouvernement devient plus probable (voir par exemple l'édition 2016 du *Rapport sur la stabilité financière*).

COMPARAISON INTERNATIONALE DES NOTATIONS INTRINSÈQUES

Baseline credit assessment de Moody's

Graphique 13



Sources: Bloomberg et Moody's.

RATIOS DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES GONE CONCERN

Tableau 2

	Credit Suisse		UBS		Exigence ¹
	T1 2018	T1 2019	T1 2018	T1 2019	
Ratios selon TBTF2 (en %)²					
Ratio de fonds propres <i>gone concern</i> selon TBTF2	15,0	15,2	14,8	15,1	12,0
Ratio de levier <i>gone concern</i> selon TBTF2	4,4	4,9	4,3	4,4	4,2
Ratios selon TBTF2 (avec application de la clause d'antériorité, en %)³					
Ratio de fonds propres <i>gone concern</i> selon TBTF2	13,4	13,6	13,9	14,2	12,0
Ratio de levier <i>gone concern</i> selon TBTF2	3,9	4,4	4,0	4,2	4,2
Niveaux (en milliards de francs)					
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (HT CoCo)	0,0	0,0	0,0	0,0	–
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (LT CoCo)	8,7	8,3	10,4	9,1	–
dont fonds propres de base supplémentaires tier 1	4,7	4,7	2,3	2,4	–
dont fonds propres de base tier 2	4,0	3,5	8,1	6,8	–
Instruments de <i>bail-in</i> ⁴	32,0	36,0	27,1	31,1	–
RWA selon TBTF	272	291	254	266	–
Exposition globale selon TBTF	932	902	882	907	–

1 Les exigences *gone concern* pour les deux grandes banques tiennent compte des remises que la FINMA a accordées en raison des efforts fournis pour améliorer leur capacité d'assainissement et de liquidation ordonnée. Dans une perspective de mise en oeuvre complète, ces remises se montent à 0,8 point (ratio de levier) et à 2,3 points (ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques), par rapport à des exigences de 5% (ratio de levier) et de 14,3% (fonds propres). D'autres réductions découlant du recours à des LT CoCo pour remplir ces exigences ne sont pas prises en compte.

2 Ratios calculés sur la base des exigences finales, c'est-à-dire après expiration de la clause d'antériorité et de toutes les autres dispositions transitoires. Le ratio de fonds propres *gone concern* tient compte des HT CoCo de qualité tier 2, des LT CoCo et des instruments de *bail-in*.

3 Ratios calculés en tenant compte de la clause d'antériorité applicable à compter de janvier 2020: les LT CoCo de qualité tier 1 dont la première date d'option d'achat est postérieure au 1^{er} janvier 2020 sont comptés dans les fonds propres *going concern*, tandis que les LT CoCo de qualité tier 1 dont la première date d'option d'achat est antérieure au 1^{er} janvier 2020 et les CoCo de qualité tier 2 entrent dans les fonds propres *gone concern*.

4 Y compris des instruments de fonds propres non conformes aux normes de Bâle III, d'un montant de 0 milliard (T1 2018) et de 0,5 milliard (T1 2019) pour le Credit Suisse, et de 0,7 milliard (T1 2018 et T1 2019) pour UBS.

Sources: présentations et rapports trimestriels des grandes banques.

progressé entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, passant de 4,4% à 4,9% pour le Credit Suisse et de 4,3% à 4,4% pour UBS (voir tableau 2). Sur la même période, les ratios de fonds propres *gone concern* pondérés en fonction des risques des grandes banques se sont améliorés, passant respectivement de 15% à 15,2% (Credit Suisse) et de 14,8% à 15,1% (UBS)¹⁶.

A la fin du premier trimestre 2019, les deux grandes banques satisfaisaient, à l'échelle de leur groupe, aux exigences relatives aux instruments *gone concern* de la réglementation TBTF2. Les exigences initiales étaient de 5% pour le ratio de levier et de 14,3% pour les fonds propres pondérés en fonction des risques. Compte tenu des remises, respectivement de 0,8 point et de 2,3 points, accordées par la FINMA en raison de l'amélioration de la capacité globale d'assainissement et de liquidation de ces banques, les exigences *gone concern* effectives sont de 4,2% pour le ratio de levier et de 12% pour les fonds propres pondérés en fonction des risques¹⁷.

Consultation sur les exigences d'absorption des pertes *gone concern* pour les entités individuelles d'un groupe

Un assainissement ou une liquidation ordonnée requiert une capacité d'absorption des pertes *gone concern* appropriée non seulement au niveau du groupe, mais aussi à celui des entités dudit groupe. Du point de vue de la Suisse, ce principe est primordial à la fois pour les filiales assurant des fonctions d'importance systémique et pour les maisons mères (c'est-à-dire Credit Suisse AG et UBS SA). Ces maisons mères sont domiciliées en Suisse et comprennent les activités essentielles, telles que la banque d'investissement ou la gestion de fortune pour la clientèle internationale. De plus, elles gèrent des liquidités pour l'ensemble du groupe et assurent une part considérable de la levée de fonds pour le compte de ce dernier. Par conséquent, elles sont essentielles au groupe, tant par leur taille que par leurs fonctions.

Conformément aux prescriptions du CSF¹⁸, le Conseil fédéral a lancé en avril 2019 une consultation sur un projet de révision de l'OFB visant à garantir une capacité suffisante d'absorption des pertes *gone concern*, en particulier au niveau des maisons mères et des entités suisses qui exercent des fonctions d'importance

16 Ces ratios sont moins élevés si l'on tient compte de la clause d'antériorité, car les LT CoCo de qualité AT1 dont la première date d'option de rachat est postérieure au 1^{er} janvier 2020 peuvent alors être pris en compte dans les fonds propres *going concern*, et ne peuvent donc pas l'être également pour satisfaire aux exigences de capacité d'absorption des pertes dans une perspective *gone concern*.

17 La réglementation TBTF2 prévoit que la FINMA peut accorder des remises applicables aux exigences *gone concern* aux établissements ayant pris des mesures pour améliorer leur capacité globale d'assainissement et de liquidation, si celles-ci satisfont à des conditions strictes (voir art. 133 de l'ordonnance sur les fonds propres, OFB). De plus, l'art. 132 OFB dispose que les exigences *gone concern* peuvent être assouplies si la banque les respecte grâce à des instruments de fonds propres tier 1, y compris certains instruments de fonds propres conditionnels. Toutefois, l'application de ces deux types de remise ne doit pas faire passer les exigences *gone concern* en dessous des exigences internationales applicables. Le présent rapport ne prend pas en compte les remises accordées du fait de l'utilisation d'instruments de fonds propres conditionnels pour satisfaire à ces exigences.

18 Voir CSF, *Guiding Principles on the Internal Total Loss-absorbing Capacity of G-SIBs (Internal TLAC)*, 6 juillet 2017.

systémique. La BNS soutient les exigences proposées et les considère comme nécessaires étant donné les coûts élevés d'un assainissement ou d'une liquidation ordonnée tels qu'ils ont été observés lors de crises bancaires en Suisse et à l'étranger.

Travaux en cours concernant le financement en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée (*funding in resolution*)

La disponibilité de sources de financement suffisantes pendant les préparatifs d'une requalification de dette (*bail-in*) et immédiatement après celle-ci est cruciale pour la réussite de l'assainissement ou de la liquidation ordonnée d'une grande banque, car elle garantit le maintien, sans interruption, des fonctions d'importance systémique jusqu'au rétablissement complet de la confiance du marché.

Conformément aux principes directeurs du CSF, des plans de financement destinés à mettre en œuvre un assainissement ou une liquidation ordonnée sont en cours d'élaboration. Ils précisent la stratégie, les principales actions et les mesures permettant de répondre à une crise de liquidité lors d'une telle mise en œuvre¹⁹. La FINMA, en sa qualité d'autorité nationale compétente, dirige les travaux en collaboration avec les banques, la BNS et les autorités étrangères concernées. Il est essentiel, pour la crédibilité de ces plans, qu'ils reposent sur une estimation correcte des besoins de financement qui apparaîtraient en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée, tant au niveau du groupe que des unités opérationnelles importantes. Il faut que les banques acquièrent la capacité de surveiller leur situation en matière de liquidités et leur besoin de financement, et qu'elles soient en mesure d'en rendre compte en temps opportun.

En tenant compte des normes internationales, la FINMA évalue les besoins en liquidités des deux grandes banques dans différents scénarios de crise et les compare aux réserves existantes²⁰. Comme indiqué dans les principes directeurs du CSF, l'évaluation doit prendre en compte le fait que l'assainissement ou la liquidation ordonnée est susceptible d'avoir lieu dans un contexte de crise aiguë. Même après sa recapitalisation, la banque elle-même pourrait devoir faire face à une crise de liquidité à cause de la volatilité du marché et d'une asymétrie d'information concernant sa viabilité.

Examen des plans d'urgence des deux grandes banques par la FINMA

Depuis la crise financière, les grandes banques ont accompli des progrès significatifs dans la planification de leur assainissement et de leur liquidation ordonnée²¹. En particulier, elles ont créé des filiales bancaires suisses pour y concentrer leurs fonctions d'importance systémique

19 Voir CSF, *Funding Strategy Elements of an Implementable Resolution Plan*, 21 juin 2018.

20 Voir FINMA, *Rapport annuel*, 2018, page 106.

21 Ibid, page 104.

ainsi que des sociétés de service distinctes pour améliorer leur indépendance opérationnelle en cas de crise.

En 2018, la FINMA a examiné les plans d'urgence des deux grandes banques sur la base des critères figurant dans l'ordonnance sur les banques et a indiqué aux établissements concernés les domaines dans lesquels des améliorations sont encore nécessaires. Selon la FINMA, les banques doivent fournir des efforts supplémentaires pour démontrer que les fonctions d'importance systémique peuvent être maintenues sans interruption²². Cela concerne notamment la réduction des interdépendances financières vis-à-vis d'autres entités du groupe et des mesures visant à pallier les insuffisances de trésorerie en cas de crise. La FINMA accompagnera étroitement les banques dans leurs travaux et examinera de nouveau leurs plans d'urgence respectifs au second semestre 2019.

En vertu de l'ordonnance sur les banques, le délai pour établir un plan d'urgence crédible et réalisable expirera fin 2019 pour les deux grandes banques.

3.2 BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En 2018, les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'augmenter leur exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. La croissance des prêts hypothécaires accordés par ces banques est restée forte. Le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs (risque de capacité financière) est élevé. Mesuré par le ratio entre le montant du prêt et le revenu de l'emprunteur (R P/R), il a continué d'augmenter. Une part croissante des nouveaux prêts hypothécaires dans le segment des objets résidentiels de rendement finance des objets immobiliers dans des régions présentant des taux de vacance importants. De plus, les prêts hypothécaires récemment octroyés dans ce segment semblent particulièrement vulnérables à des chocs, du fait du cumul de risques élevés de capacité financière et de quotité de financement (QF). Dans le même temps, le risque de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances est demeuré fort. Ces développements se sont produits dans un contexte de déséquilibres persistants sur les marchés hypothécaire et immobilier.

Malgré la pression continue sur la rentabilité exercée par des marges d'intérêt basses, la dotation en fonds propres des banques axées sur le marché intérieur s'est légèrement améliorée et demeure adéquate pour la plupart d'entre elles. Tant leur ratio de levier que leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques ont quelque peu augmenté en 2018 et sont nettement supérieurs aux exigences minimales réglementaires.

Par ailleurs, les résultats des *stress tests* suggèrent que la plupart des banques axées sur le marché intérieur disposent d'un excédent de fonds propres suffisant, par rapport aux exigences minimales réglementaires, pour absorber les pertes susceptibles de découler des scénarios négatifs. De tels scénarios entraîneraient cependant l'utilisation d'une grande partie de cet excédent; de plus, les résultats des *stress tests* sont empreints d'incertitudes. Il y a lieu de maintenir cet excédent de fonds propres afin que les banques soient en mesure d'assumer leur fonction d'approvisionnement de l'économie réelle en crédit même dans des conditions défavorables. Les exigences réglementaires et la prudence de nombreux établissements concernant leur dotation en fonds propres jouent un rôle majeur dans le maintien de cet excédent.

La section 3.2.1 examine l'exposition des banques axées sur le marché intérieur et l'impact des scénarios négatifs sur ces établissements. La section 3.2.2 propose une analyse de la résilience de ces banques en se basant sur l'évolution des chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et sur une évaluation de leur dotation en fonds propres d'un point de vue économique. Elle comprend une partie distincte sur les exigences TBTF applicables aux EBIS^{ai}.

3.2.1 EXPOSITION DES BANQUES ET IMPACT DES SCÉNARIOS

Progression modérée des volumes sur le marché hypothécaire et croissance hétérogène des prix sur celui de l'immobilier

En 2018, la croissance du volume des prêts hypothécaires accordés par l'ensemble du secteur bancaire s'est renforcée tout en restant modérée. Sur l'année, elle s'est établie à 3,3% (contre 2,7% en 2017)²³. Cette progression s'explique principalement par une accentuation de la croissance des prêts hypothécaires accordés par les grandes banques, qui se maintenaient auparavant à des niveaux bas.

Dans le même temps, l'évolution des prix de transaction des maisons et des appartements a accusé un ralentissement en 2018 sur le segment des objets résidentiels occupés par leur propriétaire. Entre fin 2017 et fin 2018, la progression des prix de transaction est ainsi passée de 4% à 3,4% pour les maisons individuelles et de 3,3% à 1,7% pour les appartements. Les indices des prix présentent toutefois une certaine hétérogénéité: pour les appartements notamment, les prix de l'offre accusent en effet une baisse. Dans le segment des objets résidentiels de rendement, où s'observent des signes grandissants de surcapacité, les prix de transaction des immeubles locatifs résidentiels ont enregistré une baisse de 2,3% en 2018.

²³ La croissance du volume des prêts hypothécaires accordés par les compagnies d'assurance (hors réassureurs) s'est élevée à 3,7% en 2018. En ce qui concerne ceux accordés par les fonds de pension, les derniers chiffres disponibles, qui portent sur l'année 2017, faisaient état d'une hausse nettement plus marquée (+16,8%). Malgré cette forte croissance, la part de marché globale du secteur non bancaire demeure faible: environ 4% pour les assureurs et quelque 1,5% pour les fonds de pension.

²² Ibid, page 107.

Persistance des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel

Depuis le début de la période de taux d'intérêt bas en 2008, plusieurs années de forte croissance de l'encours des crédits bancaires et des prix immobiliers ont entraîné la formation de déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel.

Sur le marché hypothécaire, les déséquilibres persistent. Au cours de la dernière décennie, le volume des prêts hypothécaires a progressé à un rythme sensiblement supérieur aux revenus en Suisse. En conséquence, le ratio prêts hypothécaires/PIB s'est fortement accru, atteignant des sommets en comparaison historique et internationale. En 2018, ce ratio s'est stabilisé. Par contre, la différence entre son niveau et sa tendance à long terme, qui constitue un autre indicateur des déséquilibres, a quant à elle continué de reculer. Cette évolution reflète une progression modérée du volume des prêts hypothécaires et une croissance soutenue du PIB.

Parallèlement, sur le marché de l'immobilier résidentiel, les développements observés dans les segments tant des maisons individuelles que des appartements suggèrent que les déséquilibres ont légèrement augmenté dans le segment des objets occupés par leur propriétaire. Si les prix de transaction des appartements ont globalement progressé de concert avec les fondamentaux tels que les loyers, le PIB et la croissance démographique, ceux des maisons individuelles ont quant à eux augmenté plus rapidement que ne peuvent l'expliquer ces mêmes fondamentaux.

Dans le segment des objets résidentiels de rendement, le risque que les prix subissent une correction substantielle demeure particulièrement marqué, malgré la légère baisse des prix observée en 2018. Depuis le début de la période de taux d'intérêt bas en 2008, les prix de transaction des immeubles locatifs résidentiels ont augmenté bien plus rapidement que les loyers (voir graphique 14), ce qui se

traduit par des rendements initiaux historiquement bas²⁴. De plus, l'activité soutenue de construction d'appartements locatifs a entraîné ces dernières années une hausse des taux de vacance (voir graphique 15). Le grand nombre de logements vides est l'indice d'une offre excédentaire.

Le risque de corrections de prix dans le segment des objets résidentiels de rendement pourrait se matérialiser, surtout si les taux d'intérêt venaient à augmenter. Dans ce cas, les objets de rendement seront uniquement recherchés s'ils produisent des rendements initiaux plus élevés; or une croissance des rendements initiaux est plutôt susceptible de résulter d'une baisse des prix que d'une hausse des loyers. Bien que le droit du bail établisse un lien étroit entre les loyers et les taux d'intérêt, l'offre excédentaire d'appartements entravera la répercussion de la hausse des taux d'intérêt sur les loyers. En outre, la faiblesse des taux d'intérêt observée depuis 2008 ne semble pas s'être entièrement répercutée sur les loyers. Cette situation empêchera aussi les hausses de loyer car conformément au droit du bail, les baisses antérieures de taux d'intérêt doivent être prises en compte.

En conséquence, même un retour des taux d'intérêt et des rendements à des niveaux modérés pourrait conduire à une baisse significative des prix dans le segment des objets résidentiels de rendement. En supposant le cas extrême où les loyers resteraient constants, les prix de transaction devraient baisser d'environ un tiers pour que les rendements initiaux retrouvent les niveaux observés en 2008 pour les immeubles.

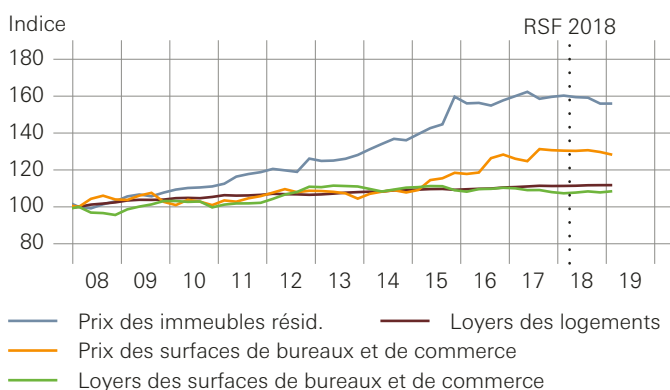
Dans le segment de l'immobilier commercial de rendement, il n'y a aucun signe tangible de déséquilibre. Depuis 2008, les prix de transaction ont aussi progressé pour les surfaces de bureaux et de commerce (voir graphique 14), alors que

²⁴ Le rendement initial d'un investissement immobilier est le rapport entre le rendement du loyer et le prix de transaction.

IMMOBILIER DE RENDEMENT: PRIX ET LOYERS¹

En termes nominaux, T1 2008 = 100

Graphique 14



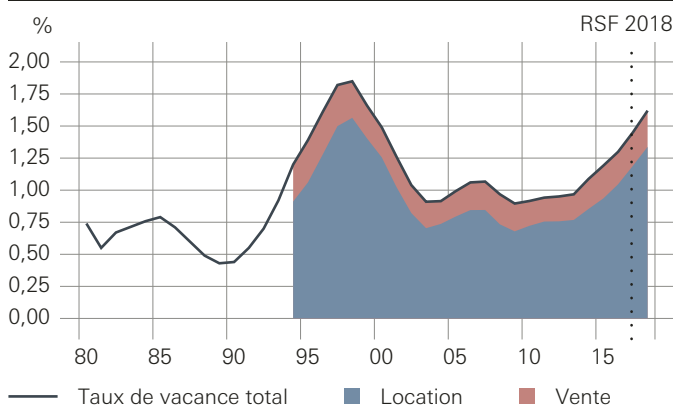
¹ Prix de transaction; loyers des baux en cours (immeubles résidentiel) et loyers de l'offre (surfaces de bureaux et de commerce).

Sources: OFS et Wüest Partner.

TAUX DE VACANCE DANS L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Logements vacants par rapport au nombre total de logements

Graphique 15



Source: OFS; calculs: BNS.

les rendements initiaux sont très bas également dans ce segment. Les prix risquent donc aussi d'y subir une correction. Les développements constatés depuis 2008 dans le segment de l'immobilier commercial de rendement semblent toutefois modérés par rapport à ceux enregistrés dans le segment des objets résidentiels de rendement.

Forte croissance des prêts hypothécaires accordés par les banques axées sur le marché intérieur

La croissance des prêts hypothécaires accordés par les banques axées sur le marché intérieur est demeurée forte et pratiquement inchangée, s'inscrivant à 4,2% fin 2018 (contre 4% fin 2017). Elle reste ainsi bien supérieure à celle enregistrée par les grandes banques et par le secteur bancaire dans son ensemble. Depuis le début de la crise financière, en 2007, le volume des prêts hypothécaires accordés par les banques axées sur le marché intérieur a crû nettement plus vite que celui des prêts accordés par les grandes banques.

Ratio prêt/revenu en hausse et quotité de financement globalement inchangée pour les nouveaux prêts hypothécaires

D'après l'enquête de la BNS sur les nouveaux prêts hypothécaires²⁵, le risque de capacité financière (mesuré

par le ratio entre le montant du prêt et le revenu de l'emprunteur) s'est accru en 2018 en raison des développements observés dans le segment des objets résidentiels de rendement (voir graphique 16). La part des nouveaux prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée est restée pratiquement inchangée.

Entre 2017 et 2018, la part des nouveaux prêts hypothécaires qui, avec un taux d'intérêt de 5%, induiraient des frais²⁶ dépassant les loyers nets perçus est passée de 54% à 59% dans le segment des objets résidentiels de rendement détenus par des particuliers et de 51% à 55% dans le segment de ceux détenus par des emprunteurs commerciaux. Dans le segment des objets occupés par leur propriétaire, la part des nouveaux prêts hypothécaires qui, avec un taux d'intérêt de 5%, induiraient des frais supérieurs à un tiers du salaire brut ou de la rente de l'emprunteur est globalement resté inchangée à 50% (2017: 49%).

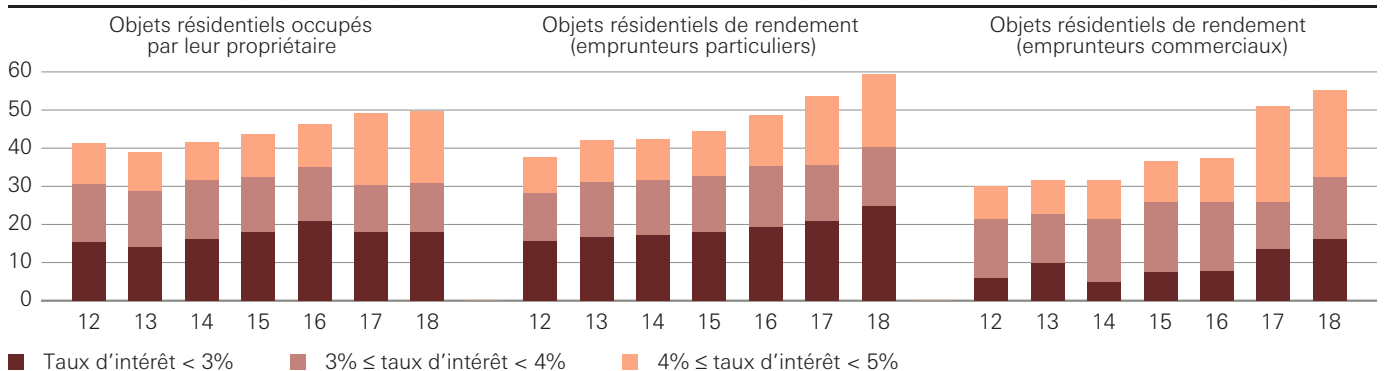
25 L'enquête trimestrielle porte sur les 26 établissements les plus importants du marché hypothécaire (y compris les deux grandes banques), qui représentent ensemble une part de marché de près de 90%. Les banques fournissent des informations concernant les prêts hypothécaires nouvellement octroyés destinés à financer des objets immobiliers situés en Suisse, se rapportant aux trois types d'opérations suivants: (i) financement de l'acquisition d'un objet immobilier, (ii) reprise d'un crédit accordé par un autre prêteur et (iii) financement de la construction d'un bien immobilier. Les informations recueillies portent sur les caractéristiques du prêt (par exemple type d'emprunteurs, type d'opérations, limite et utilisation, type de garanties, revenus de l'emprunteur), des différentes tranches (par exemple type de taux d'intérêt, taux d'intérêt, contrainte de taux, échéance) et de l'objet immobilier (par exemple type, lieu et valeur de l'objet, loyer net). Sur la base de ces données, la quotité de financement et le ratio prêt/revenu sont calculés dans les segments des objets occupés par leur propriétaire (2018: 30,7 milliards de francs) et des objets de rendement détenus par des particuliers (10,5 milliards) ou par des emprunteurs commerciaux (9,4 milliards). Les données présentées dans le graphique sont agrégées au cours de l'année civile en fonction du volume des prêts hypothécaires. Il s'agit d'une enquête ordinaire de la BNS conduite depuis le 1^{er} trimestre 2017. Elle est basée sur une enquête précédente sur les prêts hypothécaires, qui avait été lancée par la Banque nationale en 2011. Par rapport à cette dernière, l'enquête révisée recueille des données relatives aux prêts individuels pour un éventail élargi de caractéristiques; elle exige des banques qu'elles se conforment à des normes supérieures de qualité des données.

26 Les frais induits sur lesquels se fonde cette évaluation comprennent un taux théorique (5%), auquel s'ajoutent des frais d'entretien (1%) et d'amortissement (1%). La valeur moyenne des taux hypothécaires entre 1960 et 2008 (c.-à-d. avant le début de la période de taux d'intérêt bas) est de près de 5%. Toutefois, il convient de noter que ces chiffres s'appuient sur une définition standardisée du revenu. Ils peuvent donc s'écarter des valeurs mesurées par une banque sur la base de ses définitions internes en matière de risque de capacité financière. La définition standard du revenu prend en compte uniquement les revenus provenant de l'activité ou de la rente de l'emprunteur; elle n'intègre pas d'autres éléments, que leur impact sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus ou revenus du patrimoine) ou négatif (leasing, charges d'intérêts relatives à d'autres crédits bancaires).

RATIO PRÊT/REVENU POUR LES NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES¹

Part des prêts pour lesquels les frais induits dépasseraient les loyers (objets de rendement) ou un tiers des revenus (objets résidentiels occupés par leur propriétaire) avec des taux d'intérêt allant jusqu'à 5%²

Graphique 16



¹ Depuis 2017, données tirées de l'enquête sur les nouveaux prêts hypothécaires.

² Les zones rouge foncé indiquent la part des prêts pour lesquels les frais induits dépasseraient les loyers ou un tiers des revenus si le taux d'intérêt était de moins de 3%. Les zones rouge clair indiquent la part additionnelle pour un taux d'intérêt compris entre 3% et 4% et les zones rosées celle pour un taux d'intérêt compris entre 4% et 5%. Source: BNS.

En 2018, la proportion de nouveaux prêts affichant une quotité de financement²⁷ de plus de 80% était similaire à celle enregistrée en 2017 (voir graphique 17). Suivant le segment, cette proportion était comprise entre 7% et 19%. La proportion des nouveaux prêts dont la quotité de financement était comprise entre 75% et 80% a légèrement décliné, à 21-28%, avec plus de la moitié des prêts entrant dans cette tranche affichant une quotité de financement comprise entre 79% et 80%.

Toutefois, il convient de noter que ces chiffres se rapportent aux nouveaux prêts hypothécaires et qu'ils ne sauraient donc être représentatifs de l'ensemble des prêts en cours. Du fait notamment de l'amortissement, la part

27 La quotité de financement déclarée est le rapport entre le montant du prêt hypothécaire et la valeur du bien immobilier mis en gage. Le prêt hypothécaire correspond à la limite de crédit accordée par la banque. La valeur du bien mis en gage est la valeur de marché ou, pour les valeurs nettes, l'évaluation interne à la banque. Dans la plupart des banques, la valeur de marché et l'évaluation interne sont presque identiques.

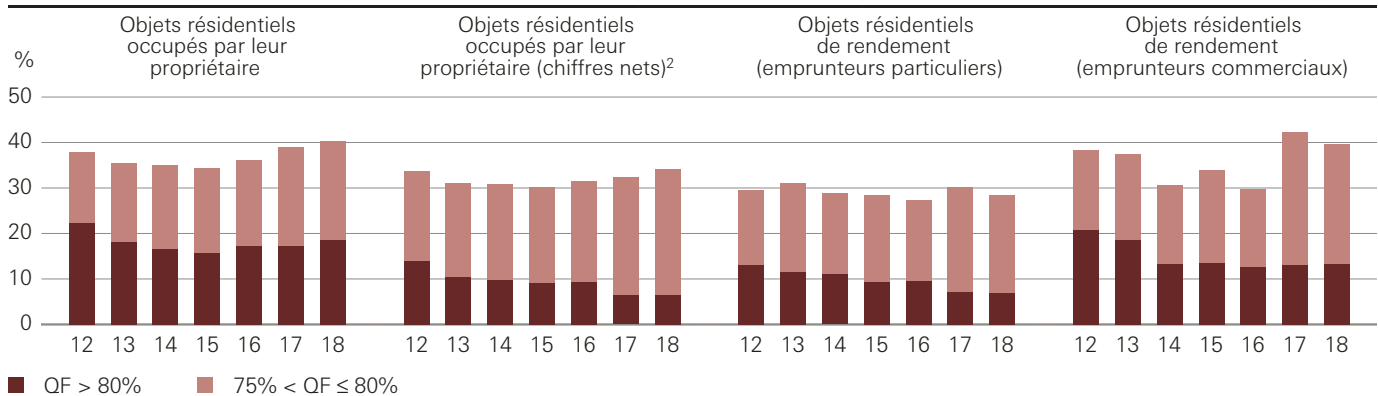
des prêts en cours affichant une quotité de financement ou un ratio prêt/revenu élevés est inférieure aux valeurs susmentionnées. S'il n'existe pas de chiffres exacts concernant la quotité de financement et le ratio prêt/revenu pour les prêts hypothécaires en cours, les données relatives aux prêts hypothécaires refinancés²⁸ peuvent permettre de se faire une idée à ce sujet. Si l'on se réfère à ces données, la part des prêts hypothécaires en cours présentant un ratio prêt/revenu élevé (basé sur un taux d'intérêt théorique de 5%) était comprise entre 42% et 43% (contre 50 à 59% pour l'ensemble des prêts nouvellement octroyés) en 2018, en fonction du segment. De plus, toujours selon cette approximation, la part des prêts hypothécaires à quotité de financement élevée (supérieure à 80%) se situait entre 5% et 9% (contre 7 à 19% pour l'ensemble des nouveaux prêts hypothécaires).

28 Les prêts hypothécaires refinancés sont des prêts en cours qui sont repris par un autre prêteur. Ils sont annoncés dans l'enquête comme des nouveaux prêts hypothécaires.

QUOTITÉ DE FINANCEMENT POUR LES NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES¹

Part des nouveaux prêts avec une quotité de financement (QF) supérieure à 80% ou comprise entre 75% et 80%

Graphique 17



¹ Depuis 2017, données tirées de l'enquête sur les nouveaux prêts hypothécaires.

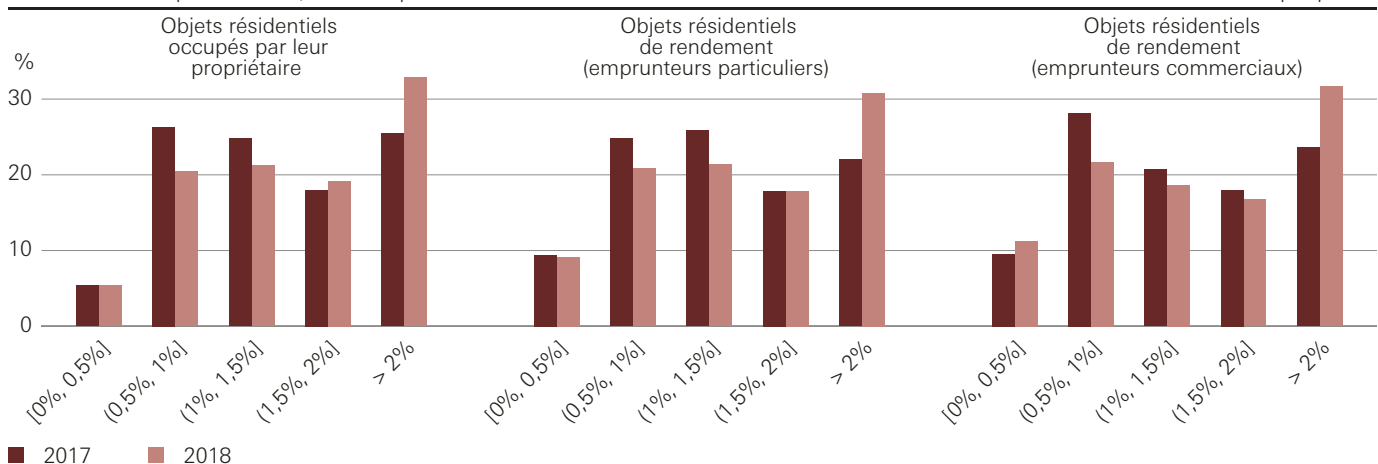
² Les valeurs nettes intègrent de plus les garanties du 2^e pilier et du pilier 3a dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement dans le calcul de la quotité de financement; l'évaluation interne des banques est utilisée pour déterminer la valeur de l'objet gagé.

Source: BNS.

DISPERSION DES NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SELON LE TAUX DE VACANCE

Taux de vacance par intervalle, données par district

Graphique 18



Sources: BNS et OFS.

Les prêts hypothécaires les plus récemment octroyés dans le segment des objets résidentiels de rendement sont vulnérables

La pérennité de la politique d'octroi menée actuellement en matière de prêts hypothécaires dans le segment des objets résidentiels de rendement constitue une source de préoccupations. Trois éléments jouent à cet égard un rôle clé.

Premièrement, le risque de capacité financière observé au cours des dernières années dans le segment des objets résidentiels de rendement s'est accru, du fait de la part croissante des prêts immobiliers présentant un ratio prêt/revenu très élevé (voir les zones rouge foncé et rouge clair du graphique 16). La part des nouveaux prêts hypothécaires qui, avec des taux d'intérêt atteignant 3% ou 4%, induiraient des frais dépassant les loyers nets perçus a significativement augmenté dans ce segment en

2018²⁹. Il en résulte une grande vulnérabilité des prêts hypothécaires les plus récemment octroyés. Un retour des taux d'intérêt aux niveaux de 2008 pourrait ainsi entraîner, pour ces prêts, une augmentation substantielle des taux de défaut.

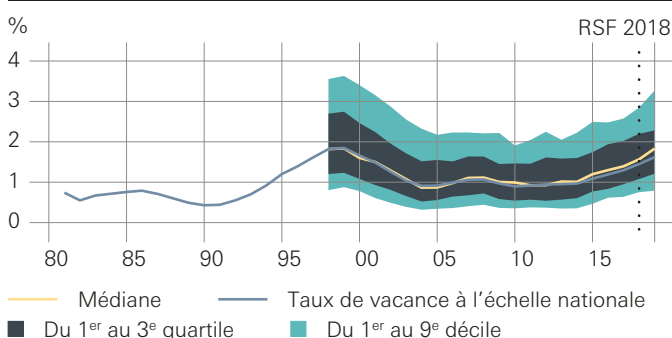
Deuxièmement, une part croissante des nouveaux prêts hypothécaires finance des objets de rendement dans des régions présentant un taux de vacance important. En 2018, 31% des nouveaux prêts hypothécaires (contre 23% en 2017, voir graphique 18) ont été octroyés dans des districts présentant un taux de vacance supérieur à 2%. Ces taux sont historiquement élevés (voir graphique 19). Cette situation s'observe quel que soit le ratio prêt/revenu des prêts hypothécaires concernés. Elle reflète à la fois l'accroissement du nombre de districts présentant un taux de vacance élevé et l'augmentation de la propension au risque des banques.

²⁹ Par exemple, dans le segment des objets de rendement détenus par des particuliers, la part des nouveaux prêts hypothécaires qui induiraient, avec des taux d'intérêt atteignant 3% ou 4%, des frais dépassant les loyers nets perçus est respectivement passée de 21% à 25% et de 35% à 40%.

DISPERSION DES TAUX DE VACANCE DANS L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL PAR DISTRICT¹

Logements vacants par rapport au nombre total de logements

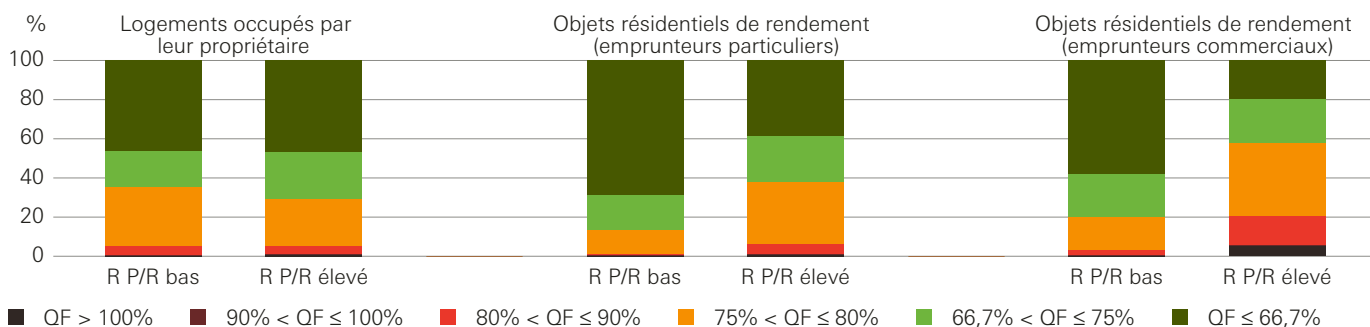
Graphique 19



¹ Calcul basé sur les données des communes (non disponibles avant 1997). Regroupement des communes en districts selon l'état 2018; les communes qui ont fusionné ne sont pas prises en compte. Source: OFS.

QUOTITÉS DE FINANCEMENT (EN TERMES NETS¹) VENTILÉES SELON LE RATIO PRÊT/REVENU²

Part des nouveaux prêts hypothécaires (2018) présentant un ratio prêt/revenu bas (gauche) ou élevé (droite); échelle de 100% Graphique 20



¹ Les valeurs nettes intègrent de plus les garanties du 2^e pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, ainsi que d'autres formes de garanties, dans le calcul de la quotité de financement; les estimations internes des banques sont utilisées pour la valeur des objets gagés.

² Pour chaque type d'objet, la colonne de gauche et la colonne de droite présentent respectivement la part des prêts qui induiraient des frais inférieurs et supérieurs à un tiers du revenu de l'emprunteur (pour les logements occupés par leur propriétaire) ou au montant net des loyers perçus par ce dernier (pour les objets résidentiels de rendement), si le taux d'intérêt s'inscrivait à 5%.

Source: BNS.

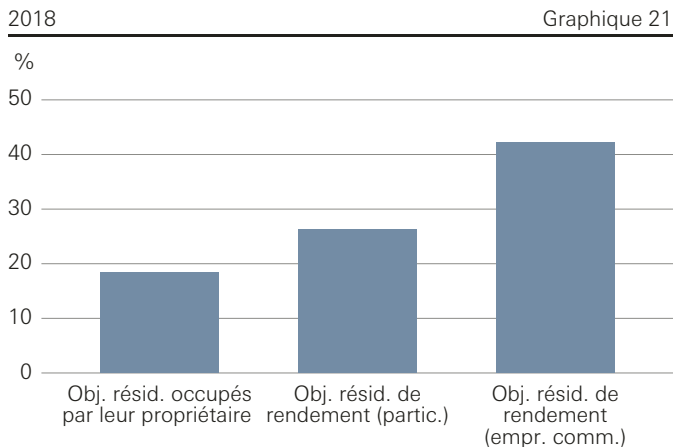
Troisièmement, comme indiqué dans l'édition 2018 du *Rapport sur la stabilité financière* (pages 29 et 30), environ 25% des nouveaux prêts octroyés dans le segment des objets résidentiels de rendement cumulent des risques élevés à la fois pour la quotité de financement et pour le ratio prêt/revenu (voir graphique 20)³⁰. Ce cumul des risques augmente la probabilité qu'en cas de choc de taux d'intérêt, non seulement les taux de défaut, mais aussi les taux de perte sur ces prêts soient substantiels. En effet, une hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une baisse significative des prix dans le segment des objets de rendement (voir la section «Persistance des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel», page 22). Dans ce cas, les risques liés à la

30 Prêts accordés dans le segment des objets résidentiels de rendement, présentant une quotité de financement supérieure à 75% (en termes nets) et dont les frais induits dépassent les loyers en cas de taux d'intérêt supérieur à 5%.

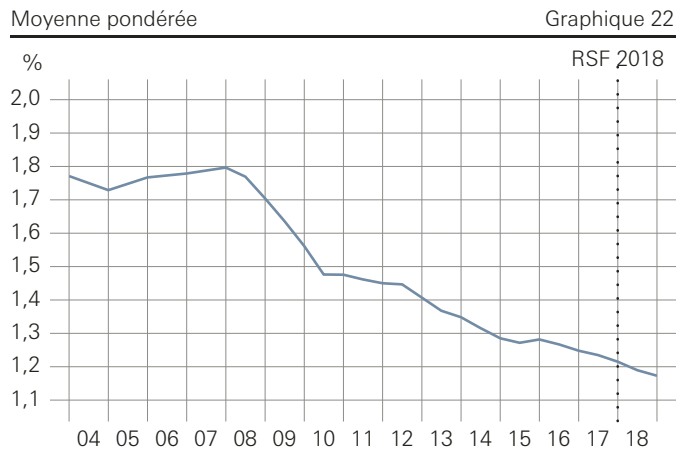
quotité de financement et ceux de capacité financière auront tendance à se concrétiser simultanément.

Le segment des objets résidentiels de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux, en particulier, serait exposé à une variation des taux d'intérêt ou à une chute des prix. La proportion de nouveaux prêts hypothécaires avec une contrainte de taux d'intérêt moyenne inférieure à douze mois y est relativement élevée (42% en 2018, soit un niveau pratiquement inchangé, voir graphique 21). Dans ce segment, il est par ailleurs plus probable que les banques exigent des garanties supplémentaires des emprunteurs (appels de marge) ou majorent la prime de risque incorporée dans le taux du prêt si les prix venaient à diminuer. En principe, les emprunteurs de tous les segments du marché de l'immobilier résidentiel pourraient être confrontés à des appels de marge. Il est cependant plus probable que les banques adoptent une politique stricte en

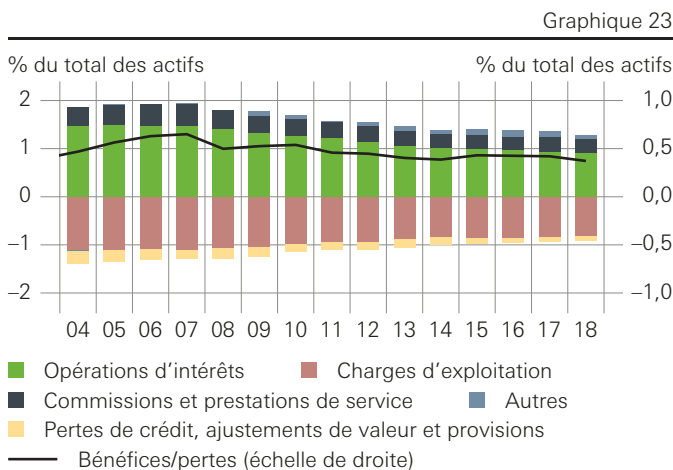
PART DES NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DONT LA CONTRAINTE DE TAUX EST DE MOINS D'UN AN



MARGE D'INTÉRÊT DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

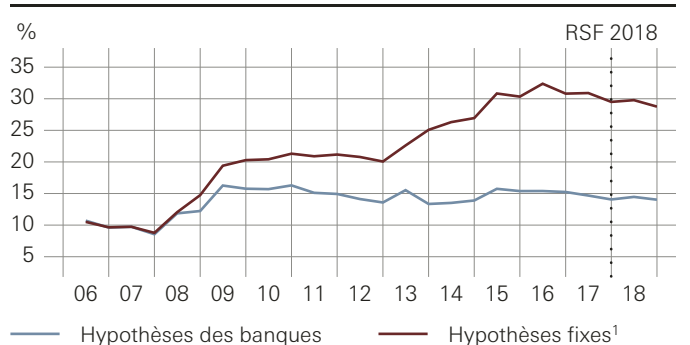


RENDEMENT DES ACTIFS DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR



RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Baisse de la valeur actualisée nette en cas d'augmentation de 200 pb du taux d'intérêt et selon différentes hypothèses de contraintes de taux d'intérêt, en % des fonds propres de base tier 1 Graphique 24



¹ Contraintes de taux d'intérêt supposées de 1,5 an pour les dépôts d'épargne et les prêts hypothécaires à taux variable, et de 15 jours pour les dépôts à vue. Sources: BNS et FINMA.

matière d'appels de marge pour les emprunteurs commerciaux, du fait de la responsabilité limitée de ces derniers.

Nouveau rétrécissement des marges d'intérêt et baisse du rendement des actifs

La marge d'intérêt moyenne³¹ des banques axées sur le marché intérieur sur l'ensemble des créances en cours a encore reculé, à savoir de 4 points de base (pb) en 2018 (soit de 3,5%), s'inscrivant à 1,17% à la fin de l'année (voir graphique 22). Cette évolution est principalement due au nouveau repli du taux d'intérêt moyen sur les prêts en cours, qui est passé à 1,45% en 2018 (2017: 1,53%). Les taux moyens des prêts ont continué de décliner à mesure que les prêts accordés précédemment étaient renouvelés et que de nouveaux prêts hypothécaires étaient accordés à des taux très bas. Dans le même temps, les taux d'intérêt sur les dépôts à vue et les dépôts d'épargne de la clientèle privée sont restés quasiment constants, à des niveaux proches de zéro.

En 2018, malgré le recul de la marge d'intérêt, les banques axées sur le marché intérieur ont maintenu le produit net des intérêts à des niveaux similaires à ceux de l'année précédente. Cela tient au fait que l'encours des positions porteuses d'intérêts (correspondant approximativement à la somme des créances hypothécaires, des créances sur la clientèle et des immobilisations financières) a augmenté de quelque 3,5%, compensant ainsi une baisse de même ampleur de la marge d'intérêt.

La rentabilité des banques axées sur le marché intérieur, mesurée par le rendement moyen de leurs actifs³², a nettement diminué, s'établissant à 0,37% en 2018 (2017: 0,42%, voir graphique 23). Cette évolution découle principalement de la baisse du produit des opérations de négoce ainsi que du revenu des placements (intégrés sous «autres» dans le graphique 23), de même que du recul du produit net des intérêts par rapport au total des actifs. Le niveau actuel du rendement des actifs est historiquement bas.

Le rendement des actifs des trois EBIS^{ai} – PostFinance, le groupe Raiffeisen et la ZKB – a également enregistré une baisse, mais l'ampleur de celle-ci a été différente selon l'établissement. Ainsi, elle a été substantielle pour le groupe Raiffeisen et PostFinance. Pour Raiffeisen, le rendement des actifs est passé de 0,40% en 2017 à 0,24% en 2018. Cette diminution reflète les ajustements de valeurs plus importants sur les participations, l'amortissement des actifs corporels et incorporels ainsi qu'une augmentation des provisions pour pertes. En ce qui concerne PostFinance, le rendement des actifs est passé de 0,11% à 0,06%, soit son niveau le plus bas depuis 2013³³.

Cette évolution s'explique par une forte baisse de la marge d'intérêt et de celle résultant des activités de placement³⁴. Enfin, pour ce qui est de la ZKB, le rendement des actifs a légèrement baissé, passant de 0,48% à 0,47%, principalement du fait du recul des marges d'intérêt.

Persistance probable de la pression sur les marges et la rentabilité des banques

Les marges et la rentabilité des banques axées sur le marché intérieur resteront sous pression tant que le contexte actuel de taux bas persistera. Cela est particulièrement vrai pour les marges sur les éléments de l'actif³⁵ des nouveaux prêts hypothécaires: pour les prêts à moyen ou à long terme, ces marges ont continué de diminuer en 2018 et retrouvé un niveau proche de celui observé avant l'introduction du taux d'intérêt négatif. Cette évolution constitue un indicateur de la pression concurrentielle qui s'exerce sur le marché hypothécaire, tant entre banques qu'entre ces dernières et des entités non bancaires. Le profil plat de la courbe des rendements constitue une source supplémentaire de pression sur les marges et sur la rentabilité des banques.

En outre, si les contraintes de taux d'intérêt restent inchangées, les prêts accordés dans le passé seront renouvelés à des taux d'intérêt plus bas. Au cours de la dernière décennie, une part importante du portefeuille hypothécaire des banques a déjà été renouvelée à des taux relativement bas. Le potentiel de nouvelles diminutions reste cependant significatif. Fin 2018, le taux d'intérêt moyen des prêts hypothécaires en cours s'élevait à 1,45%. Une part importante des prêts en cours pourrait donc toujours être renouvelée à des taux inférieurs. En 2018, les nouveaux prêts hypothécaires ont été accordés au taux moyen de 1,21%.

Les banques axées sur le marché intérieur exposées à d'importants chocs de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle d'une asymétrie entre les contraintes de taux d'intérêt des postes de l'actif et du passif d'une banque. Les banques s'endettent généralement à court terme pour refinancer des prêts à long terme. Du fait de cette transformation des échéances, les taux d'intérêt sur les actifs sont bloqués plus longtemps que ceux sur les passifs. Dans une telle situation, une hausse des taux d'intérêt réduit la valeur actualisée des actifs dans une plus forte mesure que celle des passifs et, partant, la valeur actualisée nette de la banque fléchit.

Le risque de taux d'intérêt découlant de la transformation des échéances – mesuré par l'impact d'un choc induit par la hausse des taux d'intérêt de 200 pb sur la valeur actualisée nette de ces établissements exprimée en pourcentage de leurs fonds propres de base tier 1 – s'est

31 La marge d'intérêt est définie par approximation comme le produit net des intérêts divisé par la somme des créances hypothécaires, des créances sur la clientèle et des immobilisations financières.

32 Bénéfices ou pertes annuels divisés par le total des actifs.

33 PostFinance a obtenu une licence bancaire en 2013 et établit depuis lors des rapports conformément aux prescriptions comptables pour les banques.

34 Voir «compte de résultat», dans le *Rapport de gestion 2018* de PostFinance, page 60.

35 La marge sur un élément de l'actif est la différence entre les intérêts perçus sur cet élément et les intérêts que porterait un autre actif pour la même échéance sur le marché des capitaux.

globalement maintenu à un haut niveau en 2018. Ce fait se vérifie que l'on se base sur les hypothèses de modélisation interne des banques ou sur des hypothèses fixes pour les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie par contrat (sans échéance).

Si l'on se réfère aux hypothèses internes des établissements bancaires pour les postes du bilan sans échéance, la valeur actualisée nette des banques aurait fléchi en moyenne de 14% de leurs fonds propres de base tier 1 si les taux d'intérêt avaient soudainement augmenté de 200 pb à la fin de l'année 2018 (2017: 14,1%; voir graphique 24, courbe bleue). En revanche, si l'on part d'hypothèses constantes identiques pour toutes les banques (hypothèses fixes), le risque de taux d'intérêt apparaît bien plus important (voir graphique 24, courbe rouge). La différence est surtout due au fait que les contraintes de taux d'intérêt actuellement appliquées par les banques aux dépôts à vue et aux dépôts d'épargne sont en moyenne plus élevées que les hypothèses fixes, lesquelles sont plus prudentes. Dans la période actuelle qui se caractérise par des taux d'intérêt bas, les hypothèses relatives à l'évolution des dépôts sans échéance ont une portée particulière, et leur estimation est très incertaine (voir *Rapport sur la stabilité financière 2018*, pages 31 et 32).

L'analyse de la valeur actualisée nette suggère que la contribution de la transformation des échéances au produit net des intérêts (marge structurelle) des banques, actuellement positive, diminuerait significativement avec le temps si les taux d'intérêt venaient à augmenter soudainement, et deviendrait même négative en cas de choc de taux d'intérêt important. Il n'en reste pas moins que dans le contexte actuel, un rétablissement des marges

sur les éléments du passif bénéficierait aux banques³⁶ en cas de hausse des taux d'intérêt, ce qui n'est pas entièrement pris en compte dans l'analyse de la valeur actualisée nette (voir *Rapport sur la stabilité financière 2016*, pages 27 à 31). En cas de choc de taux d'intérêt important, la réduction de la marge structurelle l'emporterait sur cet effet positif et se traduirait par une diminution significative du produit net des intérêts.

Pertes substantielles dans le scénario de choc de taux d'intérêt

Deux des scénarios discutés à la section 2.2 sont particulièrement pertinents pour les banques axées sur le marché intérieur: celui d'un choc de taux d'intérêt et celui d'une récession prolongée dans la zone euro.

Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, la plupart des banques axées sur le marché intérieur subiraient des pertes substantielles; à un niveau agrégé, le résultat net cumulé de ces banques serait négatif. Une forte hausse des taux hypothécaires combinée à une baisse marquée des prix de l'immobilier entraînerait une augmentation notable des amortissements sur les prêts hypothécaires accordés à des entités domiciliées en Suisse. Etant donné leur large recours à la transformation des échéances, les banques subiraient une baisse du produit net des intérêts malgré le rétablissement des marges sur les éléments du passif.

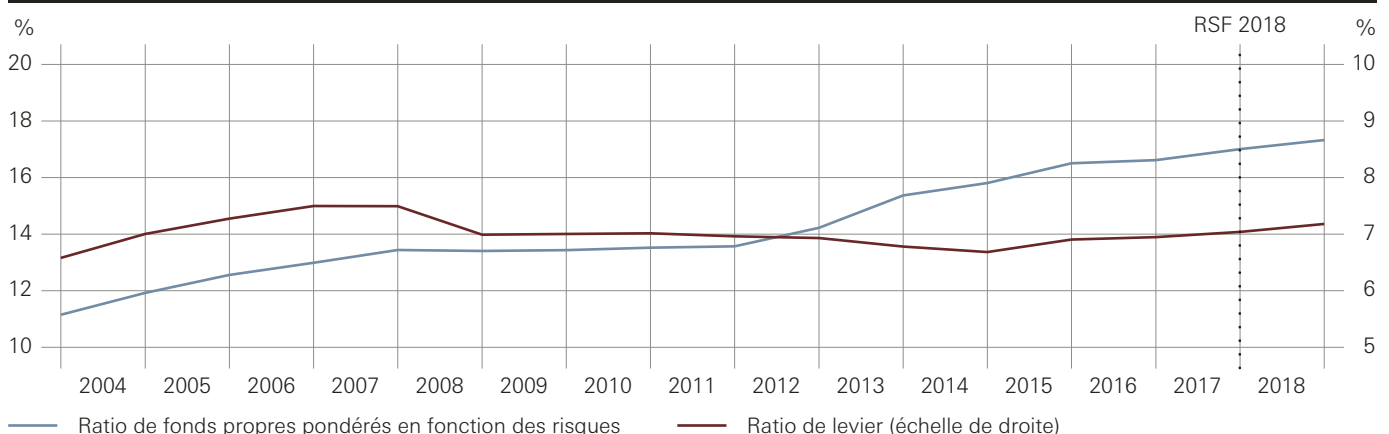
Quant au scénario de récession prolongée dans la zone euro, il entraînerait également des pertes pour certaines banques axées sur le marché intérieur. D'une part en effet, les bénéfices diminueraient nettement, reflétant principalement l'érosion des marges d'intérêt résultant

³⁶ La marge sur un élément du passif est la différence entre les intérêts payés sur l'élément concerné et le coût d'une autre source de financement pour la même échéance sur le marché des capitaux.

RATIOS DE FONDS PROPRES DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Ratio de fonds propres de base tier 1 pondérés en fonction des risques et ratio de levier tier 1¹

Graphique 25



¹ Jusqu'en 2013: tier 1 divisé par l'ensemble des actifs. A partir de 2014: tier 1 divisé par l'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier selon Bâle III. Sources: BNS et FINMA.

RATIOS DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES GOING CONCERN

Mise en oeuvre complète

Tableau 3

	PostFinance			Groupe Raiffeisen			ZKB ¹			
	2017	2018	Exi- gences ²	2017	2018	Exi- gences ²	2017	2018	Exi- gences ²	
Ratios selon TBTF2 (mise en oeuvre complète, en %)³										
Ratio de fonds propres <i>going concern</i> selon TBTF2	17,1	17,6	13,0	16,5	17,5	14,4	17,6	19,0	13,6	
Ratio de levier <i>going concern</i> selon TBTF2	4,7	5,0	4,5	6,8	7,6	4,6	6,4	6,4	4,5	
Ratios selon Bâle III (mise en oeuvre complète, en %)⁴										
Ratio de fonds propres de base tier 1 selon Bâle III	17,1	17,6	8,5	17,0	17,5	9,7	17,6	19,0	9,2	
Ratio de levier tier 1 selon Bâle III	4,7	5,0	3,0	7,1	7,6	3,0	6,4	6,4	3,0	
Niveaux (mise en oeuvre complète, en milliards de francs)										
Fonds propres de base tier 1 selon TBTF	5,7	5,9	–	15,9	17,4	–	11,3	11,9	–	
Fonds propres de base tier 1 selon Bâle III	5,7	5,9	–	16,4	17,4	–	11,3	11,9	–	
RWA selon TBTF	33,2	33,8	–	96,3	99,3	–	63,8	62,7	–	
Exposition globale selon TBTF	121,8	119,4	–	231,7	228,6	–	177,2	185,6	–	

1 Fin 2017, la ZKB est passée au calcul des RWA basé sur un modèle interne (approche NI fondation).

2 Y compris le volant enticyclique de fonds propres lié aux exigences pondérées en fonction des risques.

3 Ratios calculés sur la base des exigences finales, c'est à dire sans prise en compte des dispositions transitoires.

4 Les exigences en termes de ratio de fonds propres tier 1 selon Bâle III comprennent le minimum de 4,5% (CET1), le minimum de 1,5% (AT1) et le volant de fonds propres de conservation de 2,5% (CET1).

Sources: présentations et rapports trimestriels des EBIS^{at}.

d'une période prolongée de taux négatifs. D'autre part, une grave récession s'étendant sur plusieurs trimestres entraînerait une augmentation considérable des taux de défaut des entreprises et des institutions financières. Dans l'ensemble et pour la plupart des banques, l'impact négatif de ce scénario serait moindre que celui d'un choc de taux d'intérêt.

3.2.2 RÉSILIENCE

Ratios de fonds propres nettement supérieurs aux exigences minimales

Dans l'ensemble, les banques axées sur le marché intérieur ont légèrement amélioré leur dotation en fonds propres réglementaires en 2018. La croissance de leurs fonds propres disponibles a été plus rapide que celle de la taille de leur bilan et celle de leurs RWA. Ainsi, malgré la pression exercée sur la rentabilité par des marges d'intérêt basses, et en dépit de l'accroissement continu du bilan de ces banques, leur ratio de levier moyen tier 1 s'est accru, passant à 7,2% fin 2018 (contre 7% fin 2017; voir graphique 25). L'accroissement de la dotation en fonds propres a principalement résulté d'une non-distribution des bénéfices. Le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques est passé de 17,9% à 18% pour les fonds propres pris en compte, et de 17% à 17,3% pour les fonds propres de base tier 1. Ce ratio est historiquement élevé (voir graphique 25).

Les banques axées sur le marché intérieur détiennent un excédent de fonds propres substantiel par rapport aux exigences minimales réglementaires. Fin 2018, toutes satisfaisaient aux exigences minimales du dispositif de Bâle III, qui prévoient un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques d'au moins 8% et un ratio de levier d'au moins 3%. Elles dépassaient ainsi la première exigence de 5 à 12,5 points (voir graphique 26) et la seconde, de 3 à 6 points (voir graphique 27).

Fin 2018, l'ensemble des établissements satisfaisait également aux exigences accrues de fonds propres

découlant du volant anticyclique et aux exigences particulières de l'OFR concernant le volant de sécurité³⁷. Ces exigences accrues de fonds propres sont comprises entre 2,9% et 7,6% des RWA, en fonction de la banque.

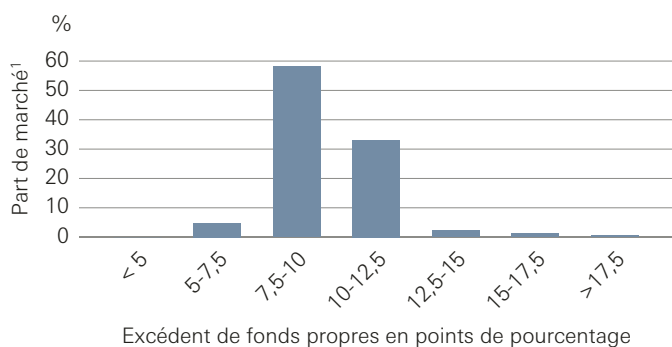
Dans ce contexte, il convient de souligner que les exigences de fonds propres applicables aux banques axées sur le marché intérieur seront révisées au cours des prochaines années, dans le cadre de la mise en œuvre en Suisse du train de réformes finalisé de Bâle III. La révision portera aussi bien sur la définition que sur le calibrage des exigences de fonds propres applicables aux prêts hypothécaires résidentiels dans l'approche standard. Or l'octroi de ces prêts constitue l'activité principale de la plupart des banques axées sur le marché intérieur. Afin de tenir compte des différences de niveau de risque, il est prévu de soumettre les prêts hypothécaires destinés aux objets résidentiels de rendement à une pondération-risque plus élevée que ceux servant à financer des logements occupés par leur propriétaire. De plus, la sensibilité au risque lié à la quotité de financement des exigences de fonds propres relatives aux prêts hypothécaires résidentiels, toutes catégories confondues, sera renforcée³⁸. Les exigences applicables aux différentes banques pourraient ainsi augmenter ou reculer selon la composition de leurs actifs. Du point de vue de la stabilité financière, il est important de garantir que l'adéquation du niveau de fonds propres soit maintenue au sein du système bancaire dans son ensemble.

37 Ces exigences particulières comprennent un objectif de fonds propres défini selon la catégorie de surveillance (voir OFR) et les exigences en termes de volant de fonds propres spécifiques à chaque établissement d'importance systémique. Elles vont au-delà des exigences de Bâle III pour toutes les banques à l'exception de celles de la catégorie 5, laquelle comprend les banques les plus petites et celles dont l'exposition au risque est la plus faible. Certains établissements exposés à des risques spécifiques sont soumis de ce fait à des exigences supplémentaires de fonds propres au titre du pilier 2; celles-ci ne sont pas prises en compte ici.

38 Voir CBCB, *Bâle III: finalisation des réformes de l'après-crise*, décembre 2017.

EXCÉDENT DE FONDS PROPRES PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Par rapport aux 8% prescrits par Bâle III Graphique 26

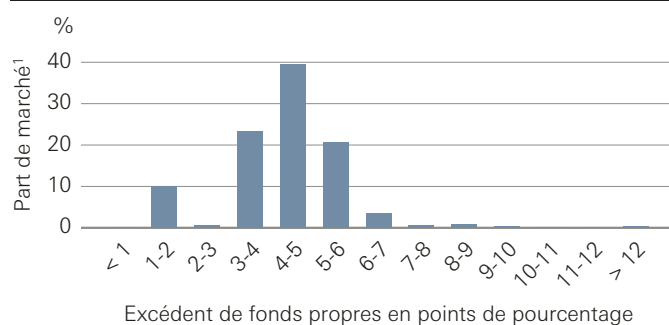


¹ Part de l'exposition globale entrant dans le calcul du ratio de levier des banques axées sur le marché intérieur.

Sources: BNS et FINMA.

FONDS PROPRES DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR DÉPASSANT LES EXIGENCES APPLICABLES AU RATIO DE LEVIER

Par rapport aux 3% prescrits par Bâle III à partir de 2018 Graphique 27



¹ Part de l'exposition globale entrant dans le calcul du ratio de levier des banques axées sur le marché intérieur.

Sources: BNS et FINMA.

EBIS^{ai}: exigences *going concern* de la réglementation TBTF aussi remplies

Les EBIS^{ai} sont soumises aux exigences *going concern* et *gone concern* supplémentaires définies dans la réglementation TBTF2. Fin 2018, les trois EBIS^{ai} satisfaisaient entièrement aux exigences finales TBTF2 en matière de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques et aux exigences de ratio de levier (voir tableau 3). Elles ont présenté un excédent allant de 2 points (PostFinance) à 4,6 points (groupe Raiffeisen) par rapport à l'exigence minimale de 3% pour le ratio de levier.

Par rapport à 2017, les ratios de fonds propres des EBIS^{ai} *going concern* ont progressé. L'accroissement de la dotation en fonds propres a en partie résulté d'une non-distribution des bénéfices, mais d'autres facteurs ont également joué un rôle. Pour PostFinance, comme les années précédentes, une réduction linéaire de la survaleur (*goodwill*) sur dix ans a contribué positivement aux fonds propres de base durs (CET1)³⁹. Quant à la ZKB, une partie de la progression de ses fonds propres de base résulte du recul de ses provisions constituées pour les autres risques⁴⁰.

EBIS^{ai}: exigences *gone concern* entrées en vigueur en 2019

Les exigences *gone concern* applicables aux EBIS^{ai} sont entrées en vigueur et seront progressivement mises en œuvre d'ici à 2026⁴¹. Les instruments pouvant être pris en compte pour satisfaire aux exigences *gone concern* comprennent les instruments de fonds propres conditionnels et de *bail-in*, les fonds propres excédentaires tier 1, les garanties publiques cantonales et des mécanismes analogues⁴². Le volume des fonds propres supplémentaires pouvant absorber des pertes résultant de ces exigences varie d'une banque à l'autre et dépend du type d'instrument utilisé.

Les exigences TBTF comprennent l'obligation pour les trois EBIS^{ai} d'apporter la preuve à la FINMA qu'elles disposent de plans d'urgence crédibles et réalisables. Combinés aux exigences *gone concern*, ces plans faciliteront, en cas de crise, la recapitalisation de ces banques ou leur liquidation ordonnée. Par conséquent, des plans d'urgence crédibles sont indispensables pour maintenir les fonctions d'importance systémique en cas de

crise. Fin 2018, les travaux d'élaboration des plans d'urgence des trois EBIS^{ai} étaient toujours en cours.

Les *stress tests* font ressortir l'importance d'excédents de fonds propres

Dans l'environnement actuel, il est possible que les ratios de fonds propres réglementaires amènent à surestimer la résilience des banques axées sur le marché intérieur. En effet, ils ne tiennent pas entièrement compte des risques liés à l'exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier ainsi qu'aux variations de taux d'intérêt. En particulier, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques ne reflètent que partiellement les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier suisses (voir les éditions 2012 à 2014 du *Rapport sur la stabilité financière*). C'est pourquoi la BNS recourt également à des *stress tests* pour évaluer si l'excédent de fonds propres des banques axées sur le marché intérieur est approprié. Deux scénarios sont analysés: celui d'un choc de taux d'intérêt et celui d'une récession prolongée dans la zone euro.

Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, les pertes des banques axées sur le marché intérieur absorberaient une grande partie de leurs fonds propres excédentaires. De nombreux établissements passeraient en dessous des exigences particulières fixées par l'OFER concernant le volant de sécurité. De plus, en l'absence de mesures appropriées, la dotation en fonds propres de certaines banques représentant une part de marché significative risquerait de descendre au niveau du minimum réglementaire, voire de passer en dessous. A l'inverse, le scénario d'une récession prolongée dans la zone euro n'entamerait qu'une faible proportion des fonds propres excédentaires de ces établissements. Dans ce scénario, seules quelques banques passeraient en dessous des exigences particulières de l'OFER concernant le volant de sécurité, voire en dessous des minima réglementaires.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent qu'étant donné leur volume de fonds propres excédentaires, la plupart des banques devraient être en mesure, même dans des scénarios aussi défavorables, de continuer d'assumer leur fonction d'approvisionnement de l'économie réelle en crédits. Cela souligne combien il est important de maintenir les niveaux actuels de fonds propres en Suisse, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre finale de Bâle III (voir la section «Ratios de fonds propres nettement supérieurs aux exigences minimales», page 30).

Des mesures ciblées sont nécessaires dans le segment des objets résidentiels de rendement

Depuis une décennie, les taux d'intérêt nominaux sont exceptionnellement bas en Suisse. Si la faiblesse des taux a atténué l'impact de la crise financière mondiale et stabilisé l'inflation, elle a aussi favorisé la formation de déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. Ces déséquilibres génèrent des risques pour la stabilité financière.

39 Voir PostFinance, *Publication des fonds propres au 31.12.2018*, page 14 (en allemand uniquement).

40 Voir ZKB, rapport annuel 2018, page 114, encadré 16 (disponible en allemand et en anglais).

41 Voir Conseil fédéral, Ordonnance sur les fonds propres, version de janvier 2019.

42 Les fonds propres excédentaires tier 1 non utilisés pour couvrir les exigences *going concern* peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel pour remplir les exigences *gone concern*. Par conséquent, les exigences *gone concern* de fonds propres pondérés en fonction des risques peuvent diminuer à concurrence d'un tiers, en fonction du montant des fonds propres excédentaires. Afin d'éviter un décompte à double, de tels excédents doivent être déduits des ratios de fonds propres tier 1 *going concern*. Des garanties publiques explicites (au niveau cantonal) ou des mécanismes analogues peuvent permettre de remplir jusqu'à 50% des exigences *gone concern*, ou même leur totalité si certaines conditions supplémentaires sont réunies.

Dans le segment des logements occupés par leur propriétaire, les mesures prises entre 2012 et 2014⁴³ ont aidé à contenir la formation de déséquilibres. Dans le segment des objets résidentiels de rendement, par contre, les risques ont continué de s'accroître. Alors que les prix ont légèrement reculé depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, le taux de vacance et le risque de capacité financière dans ce segment ont continué de progresser. Si les taux d'intérêt demeurent bas, l'incitation pour les banques, les investisseurs commerciaux et les ménages à prendre des risques accrus sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse demeurera forte.

Dans ce contexte, la BNS continue d'estimer qu'il y a lieu de prendre des mesures ciblées pour les prêts visant à financer l'acquisition d'objets résidentiels de rendement. Comme l'indiquait le dernier *Rapport sur la stabilité financière*, ces mesures pourraient être mises en œuvre au moyen d'une nouvelle révision des directives d'autoréglementation ou de changements dans la réglementation, qui viendraient compléter l'intensification de la surveillance par la FINMA des banques particulièrement exposées.

Dans ces conditions, la BNS soutient la proposition du Conseil fédéral d'accroître la pondération-risque des tranches des prêts hypothécaires résidentiels dont le montant dépasse les deux tiers de la valeur du bien acquis. Cette mesure devrait permettre de maintenir la résilience des banques face aux possibles corrections des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. De plus, elle devrait constituer une incitation à réduire la prise de risque sur ce segment du marché hypothécaire.

En outre, la BNS accueille favorablement la disposition de l'ASB à envisager de réviser ses directives d'autoréglementation afin de réduire la quotité de financement et la période d'amortissement des nouveaux prêts accordés dans le segment des objets résidentiels de rendement. Une telle révision pourrait constituer une incitation directe à y réduire les risques de quotité de financement et de capacité financière.

Cette révision des directives d'autoréglementation ou le projet du Conseil fédéral devrait être mis en œuvre dans le courant de cette année, pour entrer en vigueur début 2020. D'ici là, la BNS continuera d'observer de près l'évolution des marchés hypothécaire et immobilier; elle accordera une attention particulière au segment des objets résidentiels de rendement ainsi qu'au niveau de risque assumé par les banques lors de l'octroi de prêts hypothécaires. Dans le même temps, elle examinera régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

43 Ces mesures comprennent des exigences de fonds propres plus strictes pour les prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée, les révisions de 2012 et de 2014 des directives d'autoréglementation applicables aux prêts hypothécaires, ainsi que l'activation du volant anticyclique de fonds propres et son relèvement.

Abréviations

ASB	Association suisse des banquiers
AT1	fonds propres de base supplémentaires tier 1 (<i>additional tier 1</i>)
Bâle III	cadre réglementaire international pour les banques, élaboré par le CBCB
BNS	Banque nationale suisse
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CDS	<i>credit default swap</i>
CET1	fonds propres de base durs (<i>common equity tier 1</i>)
CSF	Conseil de stabilité financière
EBIS ^{ai}	établissement bancaire d'importance systémique axé sur le marché intérieur
EBIS ^m	établissement bancaire d'importance systémique mondiale
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
HT CoCo	instrument de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (<i>high-trigger contingent capital instrument</i>)
LBN	loi sur la Banque nationale
LT CoCo	instrument de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (<i>low-trigger contingent capital instrument</i>)
OFR	ordonnance sur les fonds propres
pb	point de base
PIB	produit intérieur brut
QF	quotité de financement
R P/R	ratio entre le montant du prêt et le revenu de l'emprunteur
RWA	actifs pondérés en fonction des risques (<i>risk-weighted assets</i>)
TBTF	<i>too big to fail</i>
TBTF2	réglementation suisse TBTF révisée
TLAC	capacité totale d'absorption des pertes (<i>total loss-absorbing capacity</i>)
ZKB	Banque Cantonale de Zurich

Editeur

Banque nationale suisse
Stabilité financière
Case postale
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 31 11

Langues

Anglais, français et allemand. Le présent document est une traduction. La version anglaise fait foi.

Informations complémentaires

snb@snb.ch

Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, Bibliothèque
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 11 50
Fax +41 58 631 50 48
E-mail: library@snb.ch

Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site www.snb.ch, *Publications*.

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition et impression

Neidhart + Schön Group AG, Zurich

Publication

Août 2019

ISSN 1662-727X (version imprimée)
ISSN 1662-7288 (version électronique)

Internet

www.snb.ch



Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies et/ou sur les informations publiées par les différentes banques. L'analyse porte sur les grandes banques et sur les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ces dernières (actuellement environ 100 banques) sont des établissements dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de crédits accordés en Suisse ou jouant un rôle prépondérant dans les activités de dépôt en Suisse. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Ce document repose sur les informations disponibles au 31 mai 2018.

Droits d'auteur

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, en particulier ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

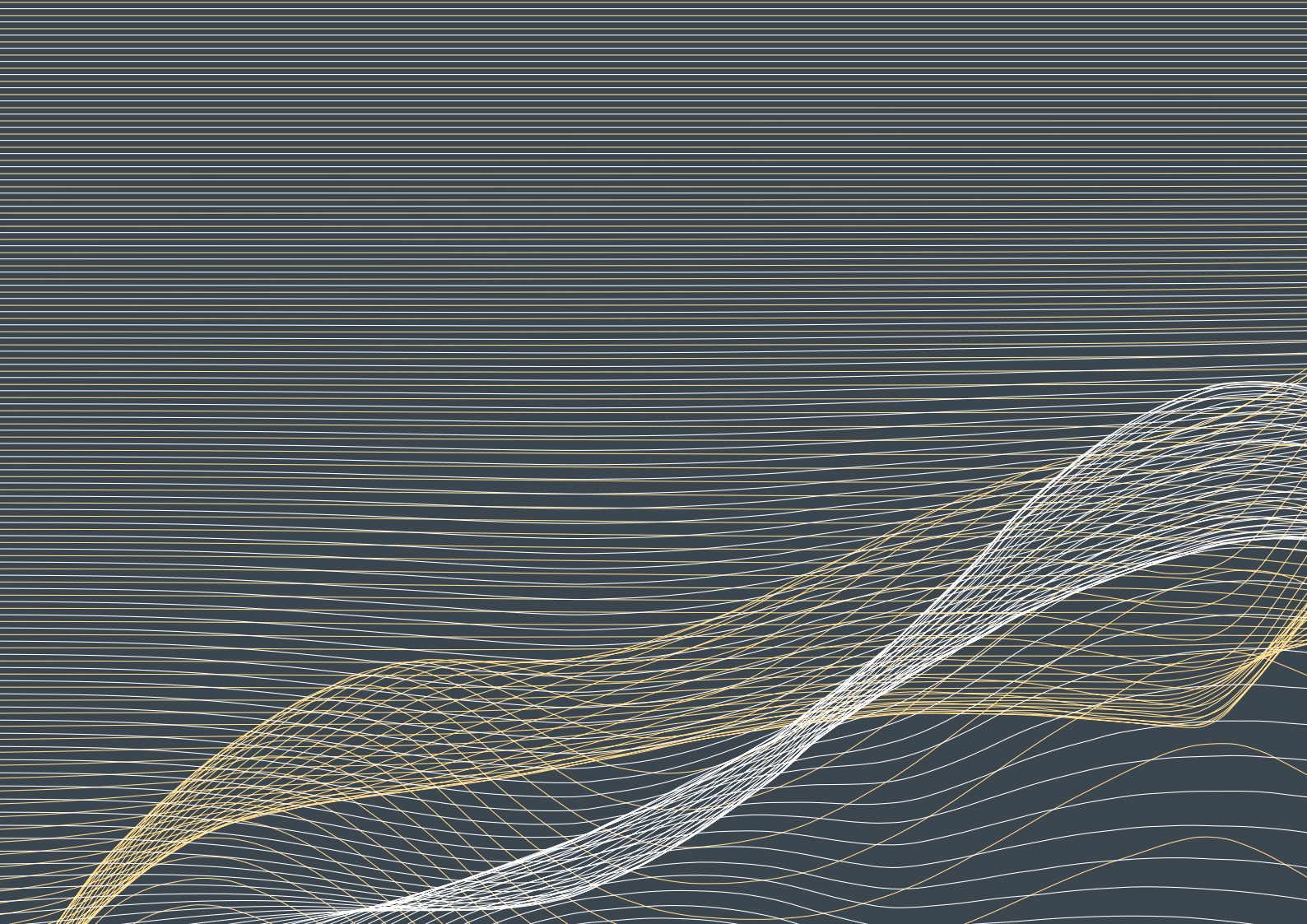
L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

Les informations et données d'ordre général publiées sans mention de copyright peuvent être utilisées sans indication de la source. Dans la mesure où les informations et données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisateur de ces informations et données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer lui-même, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La clause de non-responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Zurich/Berne 2019



SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

